



Numéro : 19MAR000450

DEPR

Montant : 98 270 € net de taxes

Marché

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement ayant son siège social : 20 Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS Cedex 01 inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309 représentée par Monsieur Arnaud LEROY agissant en qualité de Président Directeur Général

désignée ci-après par "l'**ADEME**"

Et :

Agropolis Fondation, fondation de coopération scientifique dont les statuts ont été approuvés par décret du 19 février 2007 (Journal officiel du 21 février 2007) et modifiés par décret du 22 mai 2008 (journal officiel du 25 mai 2008), sise 1000, avenue Agropolis, 34394 Montpellier Cedex 5, France N° SIRET : 495 233 629 00015 Représentée, Madame Marie-Christine Cormier-Salem Agissant en qualité de Directrice

Désignée ci-après « **Agropolis Fondation** » et également en tant que « co-acheteur »

Et

La **Fondation Daniel et Nina CARASSO**, sous l'égide de la Fondation de France, Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 9 janvier 1969, domiciliée 40, avenue Hoche – 75008 PARIS, représentée par Pierre SELLAL, Agissant en qualité de Président de la Fondation de France, en présence de Marie-Stéphane MARADEIX, Déléguée Générale de La Fondation Daniel et Nina Carasso

désignée ci-après par " **la Fondation Daniel & Nina Carrasso** " et également en tant que « co-acheteur »

Et :

La Fondation de France, fondation reconnue d'utilité publique par décret du 9 janvier 1969,
domiciliée 40, avenue Hoche – 75008 PARIS,
N° SIRET : 784 314 908 00020
représentée par Pierre SELLAL
agissant en qualité de Président de la Fondation de France

désignée ci-après par « **La fondation de France** » et également en tant que « co-acheteur »

d'une part,

Et :

Association Sciences Citoyennes
38 rue Saint Sabin 75011 PARIS
N° SIRET : 445 143 936 00026
représentée par Kevin JEAN
agissant en qualité de Président

désignée ci-après par " **le titulaire** "

d'autre part.

« **Ci-après désignées individuellement par la « Partie » ou collectivement par les « Parties ».**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

L'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France confient au titulaire, qui accepte, la réalisation de prestations dont la description est donnée à l'article 2.1 ci-dessous.

Il a été convenu que Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France donnent mandat à l'ADEME pour les représenter et agir en leur nom auprès du titulaire dans le cadre des dispositions définies ci-après du présent marché à chaque fois où l'ADEME est seule désignée.

De ce fait, l'ADEME sera l'interlocuteur unique du titulaire.

En conséquence, le titulaire transmettra à l'ADEME l'ensemble des documents résultant du présent marché et les pièces justificatives pour paiement, sachant que les factures seront établies au nom de l'ADEME, de Agropolis Fondation, de la Fondation Daniel & Nina CARASSO et de la Fondation de France pour les montants correspondants à la répartition de la rémunération due au titulaire telle que définie à l'article 3.1. ci-dessous.

Le présent marché a pour objet de fixer les conditions et modalités de réalisation des prestations ainsi envisagées ainsi que les droits et obligations des parties signataires.

ARTICLE 2 - ETENDUE ET LIMITES DES PRESTATIONS

2.1. Contenu

Les prestations prévues au titre du présent marché consistent à assurer **l'animation et la coordination du dispositif expérimental CO³ - Co-Construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire, dispositif de soutien à la recherche participative mise en place conjointement par l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation de France, la Fondation Daniel & Nina CARASSO, et la Fondation Charles Léopold Mayer.**

La description détaillée des prestations constitue **l'annexe 1** (annexe technique) au présent marché et est complétée par la proposition technique remise par le titulaire (**annexe 3**).

2.2. - Délai d'exécution

Les prestations ainsi définies devront être totalement achevées dans un délai de **48 mois**, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent marché, telle que définie à l'article 13 ci-dessous, étant entendu que :

- le titulaire remettra à l'ADEME un premier rapport d'avancement des prestations nommé « rapport de lancement » en 4 exemplaires dans un délai de **2 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur précitée,
- le titulaire remettra à l'ADEME **3** rapports annuels d'avancement des prestations en 4 exemplaires dans un délai respectivement de **12 mois, 24 mois et 36 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur précitée
- le titulaire remettra à l'ADEME le rapport final provisoire dans un délai de **45 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur susvisée,
- l'ADEME disposera d'un délai de **1 mois** à compter de la date de réception du rapport final provisoire pour transmettre au titulaire ses commentaires et ses demandes de modifications ou de précisions,
- le titulaire disposera d'un délai de **1 mois**, à compter de la date de réception des remarques formulées par l'ADEME sur le rapport final provisoire, pour finaliser ledit rapport et transmettre à l'ADEME au plus tard dans un délai de **47 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur précitée, le rapport final définitif prenant en compte les demandes de modifications ou de précisions susvisées.

A réception du ou des rapports, l'ADEME procédera aux vérifications quantitatives et qualitatives de la conformité des prestations remises aux spécifications du présent marché. En cas d'incomplétude, d'omission ou d'erreur, l'ADEME peut demander au titulaire de reprendre l'exécution des prestations pour aboutir à un résultat conforme aux spécifications du présent marché, dans un délai qu'elle fixe et aux entiers frais du titulaire ou décider d'accepter les prestations en l'état sous réserve d'une réfaction de prix correspondant aux défauts de conformité. Elle en informe par écrit le titulaire, qui dispose d'un délai de quinze (15) jours pour présenter les observations que cette décision appelle de sa part, passé ce délai, il est réputé l'avoir acceptée.

A défaut de remarques écrites formulées par l'ADEME dans un délai de 1 mois suivant la date de réception des rapports d'avancement prévus ci-dessus et dans un délai de **1 mois** à compter de la date de réception du rapport final définitif, les rapports d'avancement et le rapport final seront considérés satisfaisants et approuvés par l'ADEME et libéreront les paiements correspondants prévus à l'article 3.2. ci-dessous.

Le contenu des rapports visés ci-dessus est précisé en annexe 1 précitée étant entendu que chacun d'entre eux comportera un exemplaire duplicable et une version électronique (CD ROM ou clé USB).

La date d'achèvement des prestations commandées sera celle de la date d'approbation par l'ADEME du rapport final définitif.

Afin de permettre à l'ADEME de suivre l'exécution des prestations commandées, le titulaire devra tenir informée l'ADEME par écrit des difficultés éventuellement rencontrées dans leur exécution, un ingénieur de l'ADEME étant chargé d'en assurer le suivi permanent.

2.3.- Modifications

L'ADEME et le titulaire peuvent décider d'un commun accord, au cours de l'exécution des prestations prévues par le présent marché, d'en modifier le contenu ou le déroulement. Ces modifications feront l'objet, au préalable, d'une décision du Comité de Pilotage du Dispositif CO³.

Ces modifications devront être actées par les parties par un avenant spécifique qui précisera notamment les conditions de réalisation des modifications ainsi envisagées. Cet avenant doit être signé par les deux parties avant toute mise en œuvre des modifications qu'il comporte.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

3.1. – Montant de la rémunération

Le titulaire percevra à titre de rémunération des prestations réalisées **un montant global et forfaitaire** de 98 270 euros net de taxe comprenant en particulier tous les frais liés directement ou indirectement à l'exécution des prestations, objet du présent marché.

Ce montant est ferme, définitif et non révisable.

Les données de base correspondant aux prestations commandées utilisées pour déterminer le prix fixé ci-dessus, sont indiquées dans l'**annexe 2** du présent marché.

Compte tenu du caractère forfaitaire du prix ainsi fixé, toute variation de ces données ne saurait en aucun cas être invoquée par le titulaire comme justifiant une demande de modification de ce prix.

Le montant de la rémunération fixé ci-dessus se répartit entre l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France comme suit :

37 %, soit **36 359,90 € net de taxe** représentant la part de l'ADEME
9 %, soit **8 844,30 € net de taxe** représentant la part de Agropolis Fondation
27 %, soit **26 532,90 € net de taxe** représentant la part de la Fondation Daniel & Nina CARASSO
27 % soit **26 532,90 € net de taxe** représentant la part de la Fondation de France

3.2.- Modalités de versement de la rémunération

Les parts du montant de la rémunération due au titulaire par l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France définies à l'article 3.1 ci-dessus, seront versées au titulaire par l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France sur présentation de demandes écrites ou de factures établies au nom de l'ADEME Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France pour les montants définis ci-après :

- un acompte de 15%, soit 5 453,98 euros pour l'ADEME, soit 1 326,65 euros pour Agropolis Fondation, soit 3 979,93 euros pour la Fondation Daniel & Nina CARASSO et 3 979,93 euros pour la Fondation de France après approbation par l'ADEME du premier rapport d'avancement prévu à l'article 2.2. ci-dessus et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.
- un acompte de 23%, soit 8 362,78 euros pour l'ADEME, soit 2 034,19 euros pour Agropolis Fondation, soit 6 102,57 euros pour la Fondation Daniel & Nina CARASSO et

6 102,57 euros pour la Fondation de France, après approbation par l'ADEME du second rapport d'avancement prévu à l'article 2.2. ci-dessus et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.

- un acompte de 23%, soit 8 362,78 euros pour l'ADEME, soit 2 034,19 euros pour Agropolis Fondation, soit 6 102,57 euros pour la Fondation Daniel & Nina CARASSO et 6 102,57 euros pour la Fondation de France, après approbation par l'ADEME du troisième rapport d'avancement prévu à l'article 2.2. ci-dessus et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.
- un acompte de 23%, soit 8 362,78 euros pour l'ADEME, soit 2 034,19 euros pour Agropolis Fondation, soit 6 102,57 euros pour la Fondation Daniel & Nina CARASSO et 6 102,57 euros pour la Fondation de France, après approbation par l'ADEME du quatrième rapport d'avancement prévu à l'article 2.2. ci-dessus et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.
- 16 % pour solde, soit 5 817,58 euros pour l'ADEME, soit 1 415,08 euros pour Agropolis Fondation, soit 4 245,26 euros pour la Fondation Daniel & Nina CARASSO et 4 245,26 euros pour la Fondation de France à l'approbation par l'ADEME du rapport final définitif tel que prévu à l'article 2.2. ci-dessus et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.

3.3. - Factures et conditions de versement

En application des dispositions des textes réglementaires¹, le titulaire du marché ainsi que son ou ses sous-traitants admis au paiement direct ont l'obligation de transmettre à l'ADEME leurs factures sous forme dématérialisée au travers d'une solution informatique pour la gestion budgétaire, financière et comptable de l'Etat dénommée « Chorus Pro », mutualisée et gratuite.

Les textes précités prévoient une application échelonnée dans le temps de cette obligation de facturation électronique, selon le calendrier suivant :

- au 1^{er} janvier 2017 : obligation pour les grandes entreprises et les personnes publiques ;
- au 1^{er} janvier 2018 : obligation pour les entreprises de taille intermédiaire ;
- au 1^{er} janvier 2019 : obligation pour les petites et moyennes entreprises ;
- au 1^{er} janvier 2020 : obligation pour les microentreprises.

Pour déterminer la catégorie dont relève le titulaire du marché ou son sous-traitant, il convient de se référer aux critères définis par le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008.

S'il le souhaite, le titulaire a la possibilité de transmettre ses factures de façon dématérialisée au travers du portail « Chorus Pro » avant la date d'entrée en vigueur de cette obligation.

Dans tous les autres cas, le titulaire du marché adresse ses factures, en un exemplaire original et par tous moyens donnant date certaine à son envoi, au responsable du suivi de l'exécution du marché identifié à l'article 11 ci-après et le sous-traitant admis au paiement direct se conforme au processus décrit à l'article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Chaque facture devra faire apparaître distinctement, les mentions légales² et plus particulièrement :

- le nom et l'adresse du titulaire,

¹ Ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 et arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique.

² A noter que les factures électroniques devront comporter l'ensemble des mentions énumérées à l'article 1^{er} du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016, sous peine de ne pas être acceptées par l'ADEME.

- le numéro et l'objet du marché,
- la date de facturation,
- l'indication en clair des prestations effectuées avec le détail, le cas échéant des quantités et des prix unitaires facturés,
- la période de réalisation des prestations,
- le montant hors TVA des prestations dues,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total TTC à régler par l'ADEME

Pour le dépôt des factures électroniques sur le portail « Chorus Pro » les mentions à saisir sont les suivantes :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ le numéro de Siret 385 290 309 00454, qui identifiera l'ADEME en tant que destinataire de la facture ➤ le code service : UG ES ➤ et le numéro d'engagement : 19MAR000450 |
|--|

Si les coordonnées bancaires (BIC-IBAN) ne sont pas mentionnées sur la facture, elles devront être fournies avec la première facture, ou avec une autre facture en cas de changement de coordonnées bancaires.

La dépense afférente sera mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le mandatement et le paiement des versements tels que prévus à l'article 3.2. ci-dessus, devront intervenir dans un délai de soixante jours, comptés à partir de la date de réception par l'ADEME de la facture du titulaire³, sous réserve de la constatation de la conformité des prestations facturées.

Toutefois, si l'ADEME est empêchée, du fait du titulaire, de procéder aux opérations de vérification ou à toute autre opération nécessaire au mandatement et au paiement, les délais seront suspendus pour une période égale au retard qui en est résulté.

Le comptable assignataire de la dépense sera l'Agent Comptable de l'ADEME. Le mode de règlement adopté est le virement bancaire.

3.4. – Retard de versement

Si, du fait de l'ADEME, le paiement se trouvait différé de plus de soixante (60) jours à compter de la date de réception de la facture, l'ADEME s'obligera au paiement des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

3.5. - Résiliation totale ou partielle

L'ADEME peut à tout moment pour un motif d'intérêt général résilier totalement ou partiellement le présent marché.

En cas de résiliation totale ou partielle du marché, sans qu'il y ait eu manquement du titulaire à tout ou partie de ses obligations au titre du marché, l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France régleront au titulaire, sur la base des dispositions de l'annexe financière, la rémunération acceptée calculée au prorata de leur quote-part respective correspondant aux dépenses réalisées à la date de la résiliation totale ou partielle, ainsi que les dépenses effectivement engagées en vue de l'exécution des prestations initiales.

Le cas échéant, l'ADEME se réserve le droit d'exiger du titulaire le remboursement des sommes non justifiées et de déduire toutes les pénalités et réfections de prix qu'elle serait en droit d'appliquer.

Le titulaire n'a droit à aucune autre indemnité correspondant à un manque à gagner.

³ La date de réception d'une facture électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'ADEME de la mise à disposition de la facture sur le portail « Chorus Pro ».

KJ

Le titulaire doit remettre à l'ADEME, à Agropolis Fondation, à la Fondation Daniel & Nina CARASSO et à la Fondation de France, dès le jour d'effet de la résiliation totale ou partielle, et sans formalités supplémentaires, tous les documents en sa possession concernant les interventions déjà effectuées dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 4 - CONFIDENTIALITE

4.1. – Définitions

- « Partie Emettrice » désigne la partie qui communique ses informations confidentielles à l'autre Partie.
- « Partie Réceptrice » désigne la partie qui reçoit les informations confidentielles de l'autre Partie.
- « Connaissances Antérieures » : désignent toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, et notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, secrets commerciaux, données, logiciels brevetés ou non, dossiers, plans, schémas, dessins, protocoles, formules, travaux de conception, systèmes, algorithmes, bases de données, et/ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non, et obtenues et/ou détenues par l'une des Parties avant la date de signature du marché, et générées postérieurement à son entrée en vigueur par les Parties indépendamment des travaux menés dans le cadre du marché et dont elle a droit de disposer ;
- « Informations Confidentielles » : sont considérées comme confidentielles :
 - les Connaissances Antérieures de chacune des Parties, sous réserve de l'application des termes de l'article 5.1 ci-après relativement aux Connaissances Antérieures du titulaire ;
 - les Informations de toute nature, qu'elles soient orales ou écrites, quels que soient leur forme et le support utilisé, communiquées directement ou indirectement par l'une des Parties à l'autre dès lors que leur caractère confidentiel a été mentionné par écrit avec la mention « Confidentiel » - les données à caractère personnel mentionnées en 5.5 ci-dessous et traitées dans le cadre du présent marché.
- « Informations Publiques » : sont considérées comme publiques toutes informations figurant dans un document administratif achevé, au sens des dispositions des articles L. 300-2, L. 311-1 et L. 311-2 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) tels que modifiés par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, qui peuvent être communiquées par toute administration mentionnée à l'article L. 300-2 du CRPA, via une publication en ligne ou une communication sur demande, sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. Les Informations Publiques ne concernent pas les documents administratifs non communicables tels que définis et mentionnés aux articles L. 311-5 et L. 311-6 du CRPA.

4.2. - Obligation de confidentialité

Chacune des Parties s'engage à garder strictement confidentielles les Informations identifiées comme telles appartenant à l'autre Partie, dont elle a eu connaissance à l'occasion du présent marché et à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution du marché. Cette obligation s'applique au personnel de chacune des Parties affectée au marché.

La Partie Réceptrice s'engage à respecter le caractère confidentiel de ces Informations et s'engage notamment à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des Informations Confidentielles de l'autre Partie. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises par cette Partie pour la protection de ses propres Informations Confidentielles ;
- ne communiquer les Informations Confidentielles de l'autre Partie qu'aux membres de son personnel ayant besoin d'en connaître, et après l'avoir informé du caractère confidentiel de ces informations ;
- ne les utiliser dans un cadre autre que celui de l'exécution du marché, qu'après accord préalable de la Partie Emettrice ;
- ne pas les communiquer à un tiers, y compris ses éventuels propres sous-traitants, directement ou indirectement, sans l'accord préalable de la Partie Emettrice ;
- ne pas les reproduire, les copier, partiellement ou en totalité sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable de la Partie Emettrice ;
- en ce qui concerne les Informations Confidentielles transmises par la Partie Emettrice, la Partie Réceptrice devra lui renvoyer en totalité ou les détruire à la simple demande et au plus tard au terme du présent marché.

Il est expressément convenu entre les Parties que la Partie Réceptrice ne saurait en aucun cas se prévaloir sur la base des Informations Confidentielles communiquées par la Partie Emettrice, d'un quelconque droit de licence ou d'un quelconque droit d'auteur selon la définition du Code de la propriété intellectuelle sauf clause contraire du présent marché.

Toute information ne portant pas la mention « Confidentiel » sera considérée comme non confidentielle et sera traitée par l'ADEME comme Information Publique.

L'engagement de confidentialité, objet du présent article est valable pendant toute la durée du marché et pendant une période de cinq (5) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation anticipée.

4.3. - Exception à l'obligation de confidentialité

Les engagements ci-dessus ne s'appliqueront toutefois pas aux informations pour lesquelles la Partie Réceptrice pourra prouver par écrit qu'elles :

- étaient accessibles au public au moment de leur communication ou qu'elles le sont devenues par la suite sans qu'il y ait faute ou négligence de sa part,
- étaient déjà en sa possession antérieurement à leur communication,
- lui ont été communiquées de bonne foi par un tiers non soumis à une obligation de confidentialité similaire,
- relèvent de la catégorie des Informations Publiques telles que définies ci-dessus. Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration relatif à l'accès aux documents administratifs et la réutilisation des informations publiques, et autorise ce faisant l'ADEME à communiquer sur demande ou à publier, le cas échéant, les Informations Publiques conformément aux modalités prévues par la loi.

ARTICLE 5 – CESSION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

5.1 Périmètre de la cession

Les "résultats de l'exécution du présent marché", dénommés ci-après « les Résultats » et auxquels il est fait référence dans le présent article, s'entendent de tous les éléments, matériels ou immatériels, quel que soit le support, de calcul, de résultat, de conception, de création et/ou d'invention résultant de l'exécution du présent marché, réalisés pour le compte de l'ADEME et du ou des membres du groupement de commande identifiés en page 1 du présent marché et désignés par les co-acheteurs dans la présente clause, y compris les travaux, projets, calculs, résultats, schémas, graphiques, guides, présentations, informations, logiciels, bases de données, données, signes distinctifs, esquisses, croquis, dessins, modèles, illustrations et documents de toute nature, qu'ils soient ou non l'objet de droits de propriété intellectuelle.

Le présent marché emporte cession du titulaire à l'ADEME et aux co-acheteurs, à titre exclusif, de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de propriété littéraire et artistique ou droit d'auteur, de brevet, de dessins et modèles, de marque et autres signes distinctifs, sur tous les Résultats y compris ceux couverts par le savoir-faire ou le secret des affaires découlant de l'exécution du présent marché ayant un caractère protégeable, au fur et à mesure de leur conception, création, invention et/ou réalisation et/ou livraison, ce qui est expressément consenti et accepté respectivement par les Parties.

Le présent marché n'emporte pas transfert des droits afférents aux Connaissances Antérieures. L'ADEME, les co-acheteurs, le titulaire et les tiers restent titulaires chacun en ce qui le concerne des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute nature portant sur les Connaissances Antérieures.

L'ADEME et les co-acheteurs, concèdent au titulaire, à titre non exclusif et jusqu'au terme du présent marché, un droit d'usage par celui-ci des Connaissances Antérieures de l'ADEME et des co-acheteurs, nécessaires à la réalisation de la prestation objet du marché.

Le titulaire concède à titre non exclusif à l'ADEME et aux co-acheteurs, le droit d'utiliser de façon temporaire ou permanente, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes les Connaissances Antérieures strictement nécessaires pour utiliser les Résultats et pour les besoins découlant de l'objet du marché. Ce droit comprend le droit de reproduire, de dupliquer, de changer, d'afficher, de stocker, d'exécuter, de représenter les Connaissances Antérieures. La concession des droits sur les Connaissances Antérieures est comprise dans le prix du marché. Les droits sont concédés pour la durée des droits d'utilisation portant sur les Résultats.

La cession des droits de propriété intellectuelle mentionnée au 2^{ème} alinéa ci-dessus est expressément consentie et acceptée respectivement par les Parties pour le monde entier et pour les durées légales de protection.

La cession mentionnée aux paragraphes précédents comprend l'ensemble des droits d'exploitation et notamment les droits de reproduction, de représentation, de diffusion, de communication, de publication, d'exposition, de mise en consultation, d'utilisation, de mise en circulation, de location, de commercialisation, de traduction, d'adaptation, de modification, de mise à jour et d'exploitation dérivée, directe ou indirecte, par l'ADEME, par les co-acheteurs, ou par des tiers avec l'autorisation de l'ADEME, des œuvres contenues dans les Résultats de l'exécution du présent marché ainsi que de leurs traductions, adaptations et modifications, prises en intégralité ou par extraits, pour une utilisation séparée ou dans un ensemble, sur tous supports et par tous moyens et médias, connus ou inconnus à ce jour, dans toutes les définitions, en tous formats, en toutes langues, dans tous les circuits et réseaux, en tous pays, auprès de tous publics, ce qui est expressément consenti et accepté respectivement par les Parties.

Tous les droits précisés au paragraphe précédent dans leur nature et leur étendue sont présentement cédés pour une exploitation commerciale ou non, publicitaire ou non, promotionnelle ou non, à titre onéreux ou gratuit, publique ou privée, ce qui est expressément consenti et accepté respectivement par les Parties.

L'ADEME et les co-acheteurs, auront toute liberté pour concéder à des tiers, dans tous pays et pour toutes langues, par voie de cession ou de licence, les droits qui leur sont conférés aux présentes dans les termes et les conditions qui leur sembleront les plus adaptées.

Le titulaire cède également à l'ADEME et aux co-acheteurs, qui acceptent, tous les droits de poursuite, notamment judiciaire, pour des faits de contrefaçon antérieurs à la date de la présente cession. En conséquence, l'ADEME et les co-acheteurs, se trouvent dès la date de prise d'effet du marché, et par le seul effet des présentes, subrogés dans tous les droits, actions et privilèges du titulaire, issus de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de propriété littéraire et artistique ou droit d'auteur, de brevet, de marque et autres signes distinctifs, présentement cédés par le titulaire à l'ADEME et aux co-acheteurs, tels que prévus par les législations nationale et communautaire ainsi que par les conventions bilatérales et internationales, actuelles ou futures.

Enfin, le titulaire s'engage, à compter de la date de cession des droits, à ne pas concéder de licence, utiliser ou exploiter, de quelque manière que ce soit, les Résultats cédés.

Par exception et dans l'hypothèse de l'exploitation commerciale de tout ou partie des Résultats par le titulaire, seuls ou incorporés dans des produits ou services, ou en cas de concession totale ou partielle de droits d'exploitation portant sur les Résultats, le titulaire verserait à l'ADEME et aux co-acheteurs, une redevance.

Le titulaire autorise expressément par les présentes l'ADEME et le(s) co-acheteur(s), qui acceptent, à utiliser eux même ou à autoriser des tiers à utiliser les Résultats de l'exécution du présent marché ne pouvant donner lieu à aucune protection, dans les mêmes conditions que ceux bénéficiant d'une protection.

5.2 Garantie de jouissance paisible

Le titulaire garantit à l'ADEME et aux co-acheteurs, la jouissance paisible, entière et libre de toute servitude, des droits cédés contre tous troubles, revendications et/ou évictions quelconques.

Le titulaire déclare notamment que les Résultats sont entièrement originaux et ne contiennent aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'ADEME et celle des co-acheteurs. Il garantit à l'ADEME et aux co-acheteurs, qu'il n'a concédé sur les Résultats aucune licence, nantissement, gage ni aucun autre droit au profit d'un tiers.

Il garantit à l'ADEME et aux co-acheteurs, que les résultats de l'exécution du présent marché ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation et l'injure, à la vie privée et au droit de la personnalité, à l'atteinte aux bonnes mœurs ou à la contrefaçon - concurrence déloyale - parasitisme, et de manière générale toute atteinte à des droits de tiers.

En conséquence, le titulaire s'engage à garantir l'ADEME et aux co-acheteurs, de l'ensemble des dommages et intérêts prononcés à l'encontre de l'ADEME et des co-acheteurs, et des frais exposés par l'ADEME et par les co-acheteurs, en défense contre toute action intentée par des tiers en violation de droits de propriété intellectuelle suite à l'utilisation ou exploitation desdits Résultats par l'ADEME et par les co-acheteurs. Par ailleurs, le titulaire s'engage à coopérer et à apporter son assistance à l'ADEME et aux co-acheteurs, en cas de procès, réclamation ou poursuite intenté par tout tiers à l'encontre de l'ADEME et des co-acheteurs, dans les cas de violation de droits précités.

5.3 Rémunération de la cession

Etant donné que les prix versés par l'ADEME au titulaire au titre du présent marché englobent déjà une rémunération forfaitaire pour la cession desdits droits, il est rappelé qu'il a été expressément convenu entre les Parties que le titulaire ne recevra aucune rémunération supplémentaire au titre de la cession de l'ensemble des droits, consentie et acceptée à la clause 5.1 ci-dessus, sur les Résultats découlant de l'exécution du présent marché.

5.4 Protection des Résultats

L'ADEME et les co-acheteurs décideront seuls de l'opportunité et de la nature des mesures de protection à prendre sur les Résultats de l'exécution du présent marché et se réservent le droit de faire enregistrer à leur nom tout nom de domaine, brevet, dessin ou modèle ou marque sur des inventions, créations de forme ou signes distinctifs résultant de l'exécution du présent marché, pour une utilisation par eux même ou leurs licenciés, ou par des tiers autorisés, ce à quoi le titulaire consent expressément.

5.5 Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles s'entendent des informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable de façon directe ou indirecte.

Les Parties s'engagent à respecter des obligations spécifiques en matière de sécurité, de confidentialité et de respect des règles relatives à la protection des données personnelles. Elles pourront notamment mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes spécifiques et veiller à respecter l'obligation de conseil auprès du responsable de traitement pour assurer la conformité à certaines obligations du Règlement européen sur la protection des données personnelles.

ARTICLE 6 – MESURES COERCITIVES – MISE EN REGIE – RESILIATION

6.1 Mise en régie

Lorsque le titulaire n'exécute pas ses obligations, les exécute sans respecter les stipulations du présent marché ou en méconnaissance des dispositions législatives ou réglementaires qui s'appliquent, ou refuse d'exécuter un ordre de service ou une mise en demeure que lui adresse l'ADEME, celle-ci peut pallier la défaillance du titulaire en faisant procéder par un tiers à l'exécution des prestations concernées, et ce aux entiers frais du titulaire. Le surcoût induit par l'intervention de ce tiers est déduit des sommes dues au titulaire ou, si les sommes dues au titulaire ne permettent pas cette compensation, le surcoût induit par l'intervention de ce tiers est facturé au titulaire, qui doit régler les sommes dues dans un délai de soixante (60) jours à réception de la facture.

L'ADEME peut en outre imputer au titulaire toute somme représentant le préjudice qu'elle subit en conséquence des fautes commises par le titulaire ou de ses défauts d'exécution.

6.2 Résiliation pour faute

En cas de manquement grave du titulaire à tout ou partie des obligations du présent marché, l'ADEME se réserve la possibilité de résilier celui-ci, sans indemnité pour le titulaire, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR n'ayant pas permis, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'envoi, de constater que le titulaire a bien respecté ses obligations.

Constitue notamment un manquement grave :

- tout irrespect par le titulaire ou l'un de ses sous-traitants de la législation ou de la réglementation en matière de droit du travail et de protection de l'environnement ;
- tout défaut de déclaration d'un sous-traitant ou toute intervention d'un sous-traitant dans l'exécution du présent marché malgré un refus d'agrément par l'ADEME.

Une résiliation aux torts du titulaire empêche tout versement d'une indemnité.

De ce fait, tout ce que l'ADEME a reçu en exécution du marché quel qu'en soit la nature et le caractère matériel ou immatériel lui demeure acquis sans que le titulaire ne puisse prétendre à un quelconque retour; le titulaire ne pouvant plus dès lors prétendre à un quelconque versement de l'ADEME.

Le marché est soldé à hauteur des prestations effectivement réalisées et acceptées ; l'ADEME se libérera par paiement d'un éventuel solde à payer. L'ADEME retranche de ce solde toute pénalité ou réfaction de prix correspondant aux inexécutions constatées. En outre, l'ADEME peut retrancher de ce solde tout acompte versé qui n'aurait donné lieu à la remise d'aucune prestation et toute somme représentant le préjudice qu'elle subit en conséquence soit des fautes commises par le titulaire, soit de la résiliation du marché en conséquence de ses agissements fautifs.

Si le montant restant à facturer se trouvait être inférieur aux sommes dues par le titulaire à l'ADEME, le titulaire sera invité à verser la somme d'argent correspondante à l'ADEME.

Par ailleurs, la totalité des sommes perçues au titre du présent marché peut donner lieu à répétition en cas de déclarations inexactes ou mensongères dont la constatation fait apparaître que leur montant a été utilisé irrégulièrement ou ne l'a pas été.

ARTICLE 7- PENALITES

Sauf prolongation expresse du délai d'exécution dans les conditions définies à l'article 2.3 ci-dessus, les pénalités pour retard commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai de remise du rapport final définitif tel que défini à l'article 2.2, est expiré. La pénalité est ainsi déterminée :

Pénalité = Montant global du marché toutes taxes comprises x Nombre de jours de retard / 400

Le montant des pénalités sera notifié au titulaire par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – AUTRES DISPOSITIONS

8.1 Nantissement et cession de créances

Le titulaire pourra donner le présent marché en nantissement ou céder les créances qu'il détient en application du présent contrat sous réserve de respecter les procédures y afférentes, étant précisé que la signification du nantissement ou de la cession de créance pour être valable, devra être notifiée exclusivement au nom de l'agent comptable et à son adresse au siège social de l'ADEME (Angers) :

ADEME - AGENT COMPTABLE
20 avenue du Grésillé- BP 90406 – 49004 Angers Cedex 01

Toute signification d'un nantissement ou d'une cession de créances qui ne serait pas effectuée à cette adresse sera inopposable à l'ADEME. Le titulaire est tenu d'avertir les personnes auprès desquelles il organise un nantissement ou une cession de créance de cette exigence et garantit tout défaut d'information sur l'adresse de signification d'un nantissement ou d'une cession de créances. L'ADEME ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de notification d'un nantissement ou d'une cession de créances adressée à une mauvaise adresse.

8.2 Sous-traitance

En application des dispositions de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance, le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du présent marché, sous réserve de l'acceptation préalable du ou des sous-traitants par l'ADEME et de l'agrément par elle des conditions de paiement de chaque sous-traitant, au moment de la conclusion et pendant toute la durée du marché.

La déclaration de sous-traitance sera établie sur la base du formulaire disponible sur le site internet du Ministère en charge de l'Economie, des Finances et de l'Industrie dans la rubrique marchés publics/DAJ.

La déclaration doit comporter l'ensemble des informations listées par l'article 134 du décret n° 2016-360 :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie ;
- f) Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner à un marché public ;
- g) Le titulaire établit en outre qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant.

Si le montant des prestations sous-traitées semble anormalement bas, l'ADEME met en œuvre les dispositions de l'article 60 du décret n° 2016-360 en sollicitant du titulaire des explications sur le niveau du prix, qu'il doit transmettre dans le délai qu'elle fixe à cet effet.

Si l'ADEME conserve le silence pendant vingt et un (21) jours à compter de la réception de la déclaration de sous-traitance, le sous-traitant est réputé accepté et ses conditions de paiement agréées.

Le titulaire reste entièrement responsable de l'exécution des prestations qui lui sont confiées en application du présent marché, même s'il en sous-traite l'exécution.

KJ

8.3 Protection de l'environnement

Le titulaire se conforme aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, de la sécurité et de la santé des personnes, et de la préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché, sur simple demande de l'ADEME.

Les services de l'ADEME dans leur rôle de promotion des bonnes pratiques en matière de développement durable peuvent être amenés à formuler des recommandations pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement. Lorsque ces recommandations ne représentent pas de surcoût, le titulaire s'y conforme.

Le titulaire garantit l'ADEME de tout préjudice d'image qui résulterait d'une contravention aux lois et règlements intéressant la protection de l'environnement, de la sécurité et de la santé des personnes, et de la préservation du voisinage qui lui serait imputable mais aussi de toute attitude, comportement ou agissement qu'il adopterait et qui, sans méconnaître frontalement une loi ou un règlement, contredirait les principes et les comportements vertueux que l'ADEME est chargée de défendre et de promouvoir.

8.4 Protection de la main d'œuvre

Le titulaire se conforme aux lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché, sur simple demande de l'ADEME. Le titulaire avise ses sous-traitants de ce que les obligations du présent article leur sont applicables et reste responsable du respect de celles-ci.

8.4.1 Si le titulaire a recours à des travailleurs étrangers détachés sur le territoire français pour l'exécution du présent marché, il doit en avertir immédiatement l'ADEME et se conformer à l'intégralité de ses obligations déclaratives énoncées par l'article L.1262-4-1 du code du travail.

A défaut d'avoir informé l'ADEME de l'organisation d'un tel détachement, le titulaire garantit l'ADEME de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre en conséquence de ce détachement, notamment s'il intervient dans des conditions irrégulières.

8.4.2 Conformément aux dispositions de l'article L. 8254-1 du code du travail, si le titulaire emploie des travailleurs étrangers, le titulaire est tenu d'adresser spontanément à l'ADEME, au moment de la notification du marché puis tous les 6 mois jusqu'à son terme, la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail (la liste doit préciser la date d'embauche, la nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail).

A défaut de transmission de ces éléments, le titulaire garantit l'ADEME de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre en conséquence de l'emploi illégal ou irrégulier de travailleurs étrangers.

8.4.3 Enfin, conformément aux dispositions des articles L. 8222-1 à L. 8222-7 du code du travail, le titulaire doit remettre spontanément à l'ADEME, lors de la conclusion du contrat et tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution :

- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'URSSAF (attestation de vigilance – L. 243-15 du code de la sécurité sociale)
- un extrait K-bis de moins de trois (3) mois, une carte d'inscription au répertoire des métiers ou un devis ou tout document mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- et le cas échéant, un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

A défaut de transmission de ces éléments, le titulaire garantit l'ADEME de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre en conséquence de l'irrégularité de la situation du titulaire au regard de ses obligations sociales.

8.5 Non assujettissement TVA

L'ADEME n'est pas assujettie à la TVA.

8.6 Publication des données essentielles

L'ADEME est tenue d'une obligation de publier les données considérées comme essentielles dans le cadre du présent marché et conformément à l'arrêté du 14 avril 2017 sur les données essentielles dans la commande publique.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

Le titulaire est entièrement responsable de l'exécution des prestations objets du présent marché dans le parfait respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires susceptibles de s'appliquer.

Les prestations exécutées dans le cadre du présent marché le seront sous la seule responsabilité du titulaire qui fera son affaire en particulier de tous les risques auxquels pourraient être exposés les personnels et matériels affectés à la réalisation des prestations ainsi commandées.

Le titulaire devra souscrire et maintenir en vigueur pendant toute la durée d'accomplissement de ses obligations contractuelles les polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques qu'il encoure. Il devra pouvoir en justifier à la première demande de l'ADEME.

ARTICLE 10 - DIFFERENDS ET LITIGES/ LEGISLATION APPLICABLE

10.1 En cas de différends, le titulaire doit adresser à l'ADEME par tout moyen donnant date certaine à sa réception une réclamation préalable dans un délai d'un (1) mois à compter de la date d'apparition du différend, sans quoi il est forcé à introduire toute action intéressant ce différend. Cette réclamation préalable doit exposer avec précision les motifs ayant conduit au différend et le chiffrage des sommes que le titulaire estime lui être dues.

A défaut de réponse à cette réclamation préalable dans un délai d'un (1) mois à compter de sa réception, l'ADEME est réputée avoir rejeté la demande du titulaire. Celui-ci dispose alors d'un délai de deux (2) mois pour saisir le tribunal administratif de Nantes d'une éventuelle requête contestant le refus opposé à sa réclamation.

En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation pendant le temps d'instruction de la réclamation préalable. Si le temps de négociation le nécessite, elles pourront s'accorder pour prolonger le délai de recours ouvert contre le rejet implicite de l'ADEME qui pourrait être né, par un accord écrit signé par elles. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

10.2 De manière générale, tous les recours inhérents à la passation ou à l'exécution du présent contrat, devront être exercés devant le tribunal administratif de Nantes.

10.3 Le présent marché est soumis à la loi française.

ARTICLE 11 - RESPONSABLES RESPECTIFS ET EQUIPE DU TITULAIRE

a) pour l'ADEME

Mme **Anne GRENIER** sera chargée de suivre l'exécution du présent marché.

b) pour le titulaire

Mme **Aude LAPPRAND** sera chargé de l'exécution du présent marché.

Les parties au présent marché conviennent de s'informer mutuellement par écrit au cas où elles envisageraient de changer leurs responsables respectifs ainsi désignés.

Le titulaire s'engage à affecter à l'exécution des prestations objet du présent marché l'équipe décrite dans son offre.

En cas d'absence ou de défaillance de la personne désignée ci-dessus ou de tout membre de son équipe, nominativement désigné dans l'offre, le titulaire doit en aviser immédiatement par écrit le responsable identifié par l'ADEME et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

A ce titre, le titulaire du marché devra être en mesure de proposer un remplaçant de qualification et d'expérience au moins équivalentes et d'en communiquer par écrit le nom et les titres à l'ADEME dans un délai de huit (8) jours à compter de la date d'envoi de l'avis précité. Le défaut d'accord sur le remplaçant ou le non-respect de la procédure décrite ci-dessus expose le titulaire à la résiliation du marché à ses torts.

ARTICLE 12 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont par ordre d'importance décroissante les suivantes :

- le présent marché ;
- son annexe 1 dite « annexe technique » ou « cahier des charges » : description détaillée des prestations ;
- son annexe 2 dite « annexe financière » : éléments servant à la détermination du montant du marché ;
- son annexe 3 dite « offre du titulaire » énonçant les propositions techniques du prestataire.

En cas de contradiction ou de difficulté d'interprétation entre les documents ci-dessus, la documentation de niveau supérieur prévaudra pour l'obligation en cause.

ARTICLE 13 - VALIDITE

Le présent marché entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par l'ADEME.

Par notification, il faut entendre la date de réception par le titulaire d'un des exemplaires originaux du présent marché signé par les parties, envoyé par tout moyen permettant d'en attester la date de réception par l'ADEME, conformément à l'article 103 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce même marché demeurera en vigueur jusqu'à la date de paiement effectif du solde par l'ADEME tel que prévu à l'article 3.2.

**Fait en deux exemplaires originaux,
A Angers le 26 novembre 2019**

**Pour le Titulaire,
(Nom, Prénom et qualité)**

JEAN Kévin
Président de Sciences Citoyennes



**Pour l'ADEME,
Le Président
et par délégation,**



Anne VARET
Directrice Exécutive Adjointe
Prospective et Recherche

Sciences Citoyennes

38 rue Saint Sabin 75011 Paris
Tél. : +33 (0) 143 147 365
contact@sciencescitoyennes.org
Siret : 445 143 936 00026 - APE 9499 Z

ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE (Cahier des charges)
Au marché n° 19MAR000450
entre l'ADEME ,AGROPOLIS FONDATION, FONDATION DANIEL ET NINA
CARASSO , FONDATION DE FRANCE et ASSOCIATION SCIENCES
CITOYENNES

Animation et coordination du dispositif expérimental CO3
« Co-construction des connaissances pour la transition écologique et
solidaire »

A. Cahiers des charges des prestations

Contexte

La recherche participative vise à soutenir des formes de recherche scientifique impliquant la société civile, notamment les associations, dans la construction, la formulation et la résolution de problématiques. Les recherches participatives sont par définition co-construites entre des chercheurs (universitaires, issus des organismes de recherche) et des acteurs ancrés dans les territoires (associations, collectivités territoriales, entreprises notamment celles de l'économie sociale et solidaire), poursuivant une double finalité d'action et de recherche. En France, les communautés d'acteurs (chercheurs et associations) impliquées dans des recherches participatives sont, ou ont été, actives au travers, entre autres, de la commission pluraliste REPERE, du Groupement de Recherche Action Participative (GDR PARCS) et de l'association Sciences Citoyennes. En 2016, un rapport commandé par le ministère français de la Recherche (sous l'égide de François Houllier) établit un état des lieux de la diversité des formes de collaboration entre chercheurs et associations, identifie la recherche participative comme modalité particulière et propose des recommandations. Si les recommandations quant aux actions à conduire pour encourager ces formes de recherche convergent, l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation Charles Léopold Mayer ont tiré le constat commun qu'à ce jour, elles ne font l'objet en France d'aucun soutien particulier pérenne et restent insuffisamment développées.

L'ADEME et ces fondations se sont donc engagées conjointement à soutenir la recherche participative à travers un dispositif expérimental co-porté sur la période 2018-2023: le dispositif CO³ CO-CONstruction de Connaissances pour la transition écologique et solidaire. Pour permettre des retours d'expériences sur les projets financés lors du 1^{er} puis du 2nd appel à projets de recherche participative, une évaluation du dispositif global et l'éventualité de sa pérennisation, cet engagement est formalisé dans un accord de partenariat potentiellement reconductible d'une durée de 4 ans à compter de sa signature courant 2019.

L'objectif fondamental du dispositif CO³ communément mis en place est de mettre davantage en visibilité la recherche participative dans l'espace public et d'en montrer la pertinence et l'efficacité. Il s'agit de dynamiser ces nouvelles formes de recherche participative, par des partages d'expériences, la mutualisation des moyens et l'innovation dans l'accompagnement. Au-delà de la production de connaissances sur le sujet spécifique de chaque recherche, le soutien apporté aux projets aura donc pour ambition :

- de faciliter la construction scientifique des projets de recherche participative et faire reconnaître la robustesse des résultats acquis,
- de capitaliser sur les méthodes et démarches de co-construction de la recherche participative entre acteurs de sphères différentes engagés au service de l'action sociétale,
- de diffuser les enseignements sur la recherche participative auprès des différentes scènes d'acteurs afférentes (institutionnelles, académiques, professionnelles, citoyennes).

Visant le développement pérenne des recherches participatives, les fondateurs du dispositif CO³ ont défini trois objectifs au fondement de sa mise en œuvre :

- Produire, partager et valoriser des connaissances originales, scientifiques et co-construites pour la transition écologique et solidaire,
- Bâtir et soutenir des communautés d'acteurs (chercheurs et organisations de la société civile) de la recherche participative,
- Construire une communauté de pratiques des bailleurs de la recherche participative et initié un centre de ressources dédié.

La gouvernance du dispositif est assurée par 2 comités distincts mais devant travailler ensemble ce qui requiert le soutien technique **d'une instance d'animation et de coordination** du dispositif CO³ pour l'atteinte des objectifs. Ces 2 comités sont :

- Le **Comité de pilotage (Copil)** qui réunit les représentants des bailleurs impliqués dans le dispositif, des représentants de tutelles institutionnelles soutenant ou pilotant des recherches et quelques personnalités invitées. Cette instance est la seule à avoir un pouvoir décisionnaire dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de l'ensemble de l'expérimentation et de toutes les actions auxquelles elle donne lieu, Elle se réunit au minimum 2 fois par an et autant de fois que nécessaire en concertation et à la requête de la partie la plus diligente.
- Le **Comité d'orientation scientifique et pluraliste (Cosp)**, mêlant chercheurs et experts associatifs, est une instance scientifique et technique, élaborant des propositions soumises au Copil pour validation. Ses missions sont de produire des cadres d'actions comme par exemple le(s) texte(s) d'appel à projets de recherche participative, les modalités d'évaluation et de priorisation des projets recevables, la réflexion sur les modalités d'accompagnement, de capitalisation et de valorisation des projets et du programme, la définition des outils méthodologiques d'analyse de l'expérimentation et la production d'un récit critique.

Le dispositif CO³ a déjà initié un premier Appel à projets de recherche participative, clos le 12 septembre 2018, qui a connu un vif succès en recevant près d'une centaine de projets de recherche participative consolidés ou en émergence. Le secrétariat de cet appel à projet a été confié à l'ADEME qui avait mis à disposition son outil dématérialisé d'instruction des appels à projet de recherche DEMATISS¹. Cette 1^{ère} expérience² a conduit à la définition d'un texte d'appel à projet innovant, de modalités d'instruction éprouvées (grille d'évaluation, expertises contradictoires, processus de sélection, contractualisation...) et de dispositions de suivi des recherches originales. Un second appel à projets de recherche a été ouvert le 26 juillet 2019 sur la base d'un texte et d'un processus de sélection revu en fonction des acquis de la 1^{ère} expérience. Il est consultable sur le site Internet de l'ADEME notamment (<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32019-101#resultats>)

Ainsi, afin de garantir tout à la fois la qualité scientifique et participative des projets de recherche relevant du dispositif CO³, il a été décidé d'imposer à chaque collectif de recherche, un accompagnement par un tiers-veilleur dont les prérogatives ont été discutées durant les phases de mise en place du dispositif. Ces tiers-veilleurs ont un rôle important dans l'expérimentation car ils permettent la capitalisation des expériences, un recul critique par la confrontation sur les démarches et méthodes mises en œuvre par ces projets de recherche. Ils sont une des clés de l'initiation d'un

1

https://appelsaprojets.ademe.fr/appel/DMA/_pub/apw_description.aspx?tk=36BADFBFD564A3FB0A92B3682588CCF2A60FD15D2

² Les éléments publics de cette 1^{ère} expérience sont consultables sur le site Internet de l'ADEME en suivant le lien suivant : https://appelsaprojets.ademe.fr/appel/DMA/_pub/apw_description.aspx?tk=36BADFBFD564A3FB0A92B3682588CCF2A60FD15D2

2)

centre de ressource ou « caisse à outils méthodologiques et pratiques » de la recherche participative.

Enfin, compte tenu de la dimension expérimentale du dispositif CO³, l'ensemble des parties signataires de l'accord de partenariat accordent une importance majeure à son évaluation *ex ante* *ex post* qui devrait donner lieu à une action spécifique à engager rapidement.

Périmètre et objectifs

La présente consultation a pour objet de **déléguer tout ou partie des tâches dévolues à l'animation et à la coordination du dispositif CO³**, telles que définies dans l'accord de partenariat unissant les parties contributrices du groupement de commande, à savoir l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO.

Description de la prestation

Les différentes missions à accomplir dans le cadre de cette prestation, durant la période de 46 mois, déduction faites des temps de validations du rapport final, et au plus tard dans un délai de 4 ans suivant la date de signature du marché, sont :

- Le **secrétariat minimal du COPIL**, à savoir l'organisation logistique des réunions, la prise de note et la rédaction de compte rendus et/ou relevé de décision ; selon les besoins, des portés à connaissance factuels d'éléments discutés au sein du COSP ou dans la communauté des tiers-veilleurs. Le secrétaire ne doit pas avoir d'interférence ou d'influence dans les débats pour garantir la neutralité et la liberté décisionnaire de ce comité. Le Copil se réunira au moins deux (2) fois par an et autant de fois que nécessaire en concertation et à la requête de la partie la plus diligente ;
- Le **secrétariat, l'animation et la gestion du Cosp** : c'est à dire l'organisation logistique et technique des réunions, l'animation des échanges, les relevés de décision et compte rendu correspondant à transmettre au COPIL. Cette mission intègre **la mobilisation des experts** qui le composent pour l'animation générale du dispositif et la contributions aux actions de valorisation, **la mise en forme et la capitalisation des productions** à faire valider au COPIL ainsi que le défraiement des experts selon les modalités décidées³. Il est prévu que ce comité se réunisse 2 à 3 fois par an sur une demie journée et justifie d'un travail d'experts calibrés *a priori* à 10 à jours environ sur la durée du marché et sur accord du COPIL ;
- **l'animation et la coordination de la communauté des « tiers-veilleurs »**, la synthèse des échanges et la mise en forme des productions de cette communauté ;
- **l'animation de la communauté des porteurs de projet**, notamment via l'organisation d'une rencontre annuelle ;
- **la compilation, l'historisation, l'archivage des éléments constitutifs des projets de recherche soutenus** (des propositions et grilles d'évaluations complétées aux rapports finaux) dans le cadre du dispositif expérimental et de leur valorisation minimale (établissement de recueil par exemple) en accord avec le COPIL ;
- **le suivi, la coordination et la capitalisation** de l'ensemble des actions initiées dans le cadre de ce dispositif expérimental et notamment la contribution aux actions de valorisation du dispositif CO³ décidées par le COPIL.

La valorisation des travaux de recherche et des autres actions du dispositif CO³ pourront être présentées en tant que « variantes » conformément au règlement de consultation ci-dessus.

³ Il est prévu un remboursement des frais de déplacement des experts et un défraiement des membres associatifs sur une base forfaitaire.

En option obligatoire, il sera proposé la reprise en main du secrétariat du deuxième appel à projets de recherche participative de 2019 et la prise en charge d'une éventuelle 3^{ème} édition en 2020. Ce secrétariat consiste, à partir de la plateforme dématérialisée DEMATISS de l'ADEME, à :

- répondre aux sollicitations des porteurs de projets pendant toute la durée d'ouverture de l'appel à projets et celle du processus de sélection,
- organiser et animer la sélection des projets envers le COSP et d'autres évaluateurs si pertinents et auprès du COPIL : assurer la ventilation des projets auprès des évaluateurs, centraliser les expertises et formater la présentation de leur synthèse au membre du COPIL, organiser et animer les réunions de sélection (physiques ou virtuelles) selon décision du COPIL,
- garder trace des grilles d'évaluations et discussions lors de la sélection par le COSP et le COPIL et les synthétiser dans un tableau de sélection final,
- informer l'ensemble des porteurs de projets des décisions du COPIL,
- capitaliser et mettre à disposition du COPIL l'ensemble des projets déposés, les rapports d'expertises et des tableaux de suivis élaborés,
- assurer la transmission des éléments nécessaires à la contractualisation auprès des différents bailleurs,

Le groupement de commande se laisse la possibilité de prolongation ou renouvellement en cas de reconduction ou de prolongation de l'expérimentation.

Compétences à mobiliser

Au vue des missions à réaliser et du cadre de cette prestation, ce travail nécessite une bonne connaissance de la recherche participative et des modalités innovantes de conduite de recherche engagée dans l'action, a minima dans ses modalités singulières d'association de savoirs pluriels dans la constitution des groupements de recherche, aux mieux dans la connaissance des divers acteurs du paysage national voire européen de la recherche et de leurs rôles.

Les critères clés, en matière de compétences, pour que cette prestation soit pertinente et correctement menée sont :

- une capacité d'animation et de coordination de collectifs divers (chercheurs, associations, bailleurs...),
- une capacité de co-construction et de co-production en mobilisant des acteurs de monde divers (société civile, scientifiques, institutionnels...),
- de la rigueur et de la méthode dans le suivi de travaux de recherche et de valorisation,
- la connaissance du paysage national de la recherche et de diverses modalités de soutien à la recherche.

La connaissance des modalités de soutien à la recherche des collectivités territoriales et au niveau européen serait appréciée notamment dans l'optique de capitalisation d'éléments pour nourrir un exercice d'évaluation du dispositif expérimental.

Suivi / logistique

Planning

La prestation débutera dès la signature du contrat et se déroulera sur une durée de 48 mois, intégrant la période dédiée à la relecture et la validation du rapport final soit au plus tard dans un délai de 4 ans suivant la date de signature du marché. Il suivra l'agenda du dispositif décidé par le COPIL. Il est d'ores et déjà envisagée :

- si possible, un séminaire d'échanges au 2nd semestre 2019 des travaux de recherche émergents et consolidés soutenus à l'issue de l'instruction du 1^{er} APRP soit 18 projets dont 6 dits consolidés et 12 émergents, sachant qu'un séminaire visant à clarifier le rôle des tiers-veilleurs et réunissant tous les porteurs de projets retenus à une exception près s'est déjà tenu début décembre 2018,

- l'instruction du 2nd appel à projets de recherche dont la date de clôture et le 25 Octobre 2019, l'organisation des évaluations à partir de cette date et si possible la contribution au COPIL et au COSP planifié le 4 novembre, respectivement le matin et l'après-midi. Comme précisé précédemment, la reprise du secrétariat à proprement parlé de cet appel à projets sera à la charge du prestataire si l'option est retenue. A défaut, il restera assuré par l'ADEME.
- une manifestation de clôture dont l'organisation sera financée par ailleurs.

Suivi

Afin de suivre la prestation, le groupement de commande a désigné l'ADEME comme coordonnateur et celle-ci désigne :

- Anne GRENIER, comme **responsable technique** de la prestation, représentant du coordonnateur du groupement de commande. Elle sera l'interlocuteur privilégié entre le groupement de commande et le prestataire,
- Martine ESCUDERO, comme **responsable administratif** de la prestation.

Livrables

Il sera attendu :

- **2 mois après le démarrage du marché** : le cas échéant, un « **rapport de lancement** » en 3 parties incluant une synthèse des échanges du séminaire de lancement de la communauté des collectifs de recherche et/ou des tiers-veilleurs, un rapport de reprise du chantier et une feuille de route de l'animation des communautés et instances. Si le/les séminaire(s) de démarrage ne pouva(en)t/devai(en)t pas avoir lieu, seul le rapport de reprise et la feuille de route devront être produits dans les mêmes délais.
- **A la fin de chaque année calendaire** : la remise d'un **rapport annuel d'avancement** de la prestation constitué d'un classeur de compilation :
 - o des documents produits en propre : compte rendu et/ou relevé de décision de l'ensemble des réunions conduites sur la période, notes d'avancement...
 - o des productions des différentes instances (texte d'appel à projet de recherche, grille d'évaluation si renouvelée, notes, synthèses, ...)
 - o d'un bilan comptable des frais engagés, justifiant les factures

Ce rapport pourra être discuté lors d'une réunion spécifique du groupement de commande.

- **en fin de prestation** : un rapport final rendant compte de l'ensemble de la prestation et compilant à cet effet tous les documents produits. Ce rapport intégrera :
 - o **la mise en forme du récit de l'expérience** attendue du travail du COSP,
 - o un retour critique sur la prestation,
 - o ainsi que tout élément pouvant nourrir l'acquisition de connaissances sur l'expérimentation CO3 écoulée...
 - o les bilans comptables des frais engagés justifiant les factures.

B. Cadre de décomposition des prix

Le candidat devra compléter et préciser selon les besoins le cadre de décomposition des prix proposé ci-après. La rémunération prévue dans le cadre de ce marché est selon un montant forfaitaire. La coordination du travail doit être intégrée dans les prix ci-dessous. Cependant, afin de pouvoir comparer les offres, le candidat précisera à titre indicatif la base des forfaits proposés (nombre de jours, coûts journaliers notamment). Aucune clause restrictive sur la détermination du forfait ne sera acceptée.

Taches Actions	Temps passé (en j) et qualification du personnel	Coût journalier unitaire (euros HT)	Coût personnel total (euros HT)	Déplacements (euros HT)	Sous- traitance (nature à préciser) et cout HT	COUT TOTAL (EUROS HT)
Missions de base :						
Secrétariat du COPIL						
Action/tâche 1						
Action/tâche 2						
Animation, gestion, secrétariat du COSP						
Action/tâche 1						
Action/tâche 2						
Animation coordination des communautés						
Action/tâche 1						
Action/tâche 2						
Autres missions proposées librement						
Action/tâche 1						
Action/tâche 2						
Missions optionnelles :						
Obligatoire : Secrétariat du 2nd APRP						
Action/tâche 1						
Action/tâche 2						
COUT TOTAL EUROS HT						
T.V.A 20%						
COUT TOTAL EUROS TTC						

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE
Au marché n° 19MAR000450
entre l'ADEME et AGROPOLIS FONDATION, FONDATION DANIEL ET NINA CARASSO ,
FONDATION DE France et ASSOCIATION SCIENCES CITOYENNES

Désignation	Prix Total
Phase 1 : secrétariat du copil	15 190,00 €
Phase 2 : animation, gestion, secrétariat du cosp	34 145,00 €
Phase 3 : animation, coordination des communautés	30 880,00 €
Phase 4 : capitalisation des projets et du dispositif	12 190,00 €
Phase 5 : secrétariat du 2 ^{ème} APRP (mission optionnelle)	5 864,00 €
TOTAL net de taxe	98 270,00 €

*Le titulaire percevra à titre de rémunération des prestations ainsi commandées **un montant forfaitaire** se répartissant entre l'ADEME, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina CARASSO et la Fondation de France comme suit :*

37 %, soit **36 359,90 € net de taxe** représentant la part de l'ADEME

9 %, soit **8 844,30 € net de taxe** représentant la part de Agropolis Fondation

27 %, soit **26 532,90 € net de taxe** représentant la part de la Fondation Daniel & Nina CARASSO

27 % soit **26 532,90 € net de taxe** représentant la part de la Fondation de France

ANNEXE 3 - OFFRE DU TITULAIRE
Au marché n° 19MAR000450
entre l'ADEME et AGROPOLIS FONDATION, FONDATION DANIEL ET NINA
CARASSO , FONDATION DE France et ASSOCIATION SCIENCES CITOYENNES



Marché n° 19MAR000450 - Proposition technique de Sciences Citoyennes - Octobre 2019

Proposition technique détaillée
Présentée par l'association Sciences Citoyennes

Introduction

L'association Sciences Citoyennes souhaite répondre à la consultation ayant pour objet de déléguer tout ou partie des tâches dévolues à l'animation et à la coordination du dispositif CO³ – Co-Construction de Connaissances pour la transition écologique et solidaire.

Visant un objectif de démocratisation des sciences depuis sa création en 2002, l'association Sciences Citoyennes agit afin de promouvoir des dispositifs concrets permettant un réel partenariat entre chercheurs académiques et acteurs de la société civile dans la production de savoirs. Ainsi, pour permettre de sortir des modes dominants de production de connaissances, de nombreux mouvements et courants de pensées ont cherché à expérimenter ou rendre compte d'initiatives susceptibles de mieux répondre aux demandes sociales, et inspirant peu ou prou le concept de recherche participative¹.

Pour œuvrer à l'introduction et au soutien de ce type de recherches en France, Sciences Citoyennes a multiplié depuis sa création les initiatives à destination des institutions et de la société civile organisée. En particulier, l'association a travaillé avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour mettre en place dès 2005 un financement par appel à projets de recherches participatives dans le cadre du dispositif Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI)². C'était alors la première fois qu'il y avait en France un dispositif financier permettant un travail de recherche commun et à égalité des partenaires, entre organismes de la société civile à but non lucratif et chercheurs académiques, proposé sur le modèle des Alliances recherche universités-communautés (ARUC) au Canada. Successivement, d'autres dispositifs régionaux ont vu le jour en Bretagne (ASOSc en 2006) et

¹ Sciences Citoyennes (2013), *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, Rapport pour la Fondation de France, coordonné par Storup B., 91 p., URL : <http://sciencescitoyennes.org/recherche-participative-ou-en-est-on/>

² Voir AUDOUX Christine (2015), *Un possible, impossible, la co-production des connaissances entre science et société. Etude de recherches collaboratives entre chercheurs et acteurs dans le cadre du dispositif « Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI) en Ile-de-France*, Thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire National des Arts et Métiers, p. 18.

en Nord-Pas-de-Calais (Chercheurs-Citoyens en 2011). Le ministère de l'Environnement a également créé en 2009 un tel dispositif à l'échelle nationale : le programme REPERE qui a soutenu 2 projets dans lesquels était impliquée l'association Sciences Citoyennes. Par la suite, l'association a poursuivi son implication dans le cadre du programme REPERE en étant membre de la Commission pluraliste REPERE mise en place par le ministère de l'Environnement (2015-2018).

Dans le cadre de ses activités relatives au développement de la recherche participative, Sciences Citoyennes a établi un double constat paradoxal au début des années 2010 :

- Un intérêt croissant pour la recherche participative à un niveau institutionnel³
- La disparition des programmes publics de soutien à la recherche public cités précédemment

C'est pourquoi, la création du dispositif CO³. Co-Construction des Connaissances à laquelle Sciences Citoyennes a contribué constitue un événement majeur dans le paysage de la recherche en France, dont la pertinence a été confirmée par plusieurs initiatives qui l'ont suivies en matière de recherche participative⁴. Ce document présente les moyens que l'association Sciences Citoyennes se donnera pour assumer les missions contenues dans la prestation.

³ Parmi les exemples que nous pouvons citer : adoption de la loi ESR n° 2013-660 du 22 juillet 2013 (notamment son article 16) ; Mission Sciences participatives du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015-2016) ; colloque *Construire les savoirs avec tou.te.s ? Recherches participatives avec les personnes en situation de pauvreté*, organisé le 1^{er} mars 2017 par le CNRS, le Cnam et l'association ATD Quart Monde.

⁴ Appel à manifestation d'intérêt « Recherche participative » lancé par l'Université de Lille en décembre 2018 ; Prix de la recherche participative 2019 lancé en mars 2019 par la Fondation de France et le Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et Participation » ; Appel à manifestation d'intérêt « Science et Recherche Participatives » de l'Université de Paris lancé en mai 2019.

Activités intégrées à la prestation

Le secrétariat minimal du Copil

Sciences Citoyennes prendra en charge l'organisation logistique des réunions du Copil, à savoir l'identification des dates et lieux optimaux pour l'ensemble des participants, la communication préalable aux réunions des informations et documents nécessaires et la diffusion des ordres du jour auprès des membres du Copil.

Le secrétariat sera assuré par une présence, physique ou à distance selon les modalités définies par les membres du Copil, lors des réunions de l'instance (sauf demande contraire de la part des membres du Copil), sur la base d'une fréquence biannuelle.

Sciences Citoyennes assurera la prise de notes pendant les réunions et s'appuiera sur l'enregistrement sonore des échanges (sauf demande contraire de la part des membres du Copil) pour établir un compte-rendu intégrant un relevé de décisions dans les 15 jours suivants la tenue de la réunion. Sciences Citoyennes assurera l'archivage de tous les comptes-rendus produits ainsi que de tous les autres documents utilisés dans le cadre des réunions du Copil. L'utilisation d'un espace partagé virtuel permettra que chacun des membres du Copil puisse accéder à ces documents réunis.

Sans interférer dans les débats entre les membres du Copil, Sciences Citoyennes pourra transmettre toute information que le Copil jugera utile tirée des travaux menés par le Cosp ou des échanges que l'association aura avec les tiers-veilleurs ou les porteurs de projets. Les comptes-rendus des réunions du Cosp seront transmis au Copil.

De la même manière, l'association mettra son expérience en matière de recherche participative et les réseaux qu'elle a déjà tissés au service du Copil, à sa demande expresse. Les liens forts et anciens que Sciences Citoyennes a noués avec en particulier le personnel administratif du Ministère de la Recherche (département Sciences Société, Europe, DDRT, etc.), du Ministère de l'Environnement (CGDD) ainsi que l'ensemble des bailleurs privés et publics de la recherche, pourront être appréciés dans ce contexte.

Le secrétariat, l'animation et la gestion du Cosp

Les 2 ou 3 réunions du Cosp par an pourront être organisées dans les locaux de la Fondation pour le Progrès de l'Homme dont peut bénéficier Sciences Citoyennes, afin de profiter d'une position centrale dans Paris (38, rue Saint Sabin, Paris 3^{ème} arrdt) ou dans tout autre lieu convenant à l'ensemble des participants du Cosp. Pour les membres du Cosp ne pouvant pas se déplacer à Paris, les réunions pourront s'appuyer sur différents dispositifs de participation à distance (visioconférence ou audioconférence). Les dates de ces réunions seront fixées par sondage électronique transmis aux membres du Cosp afin d'assurer un taux de participation maximal. L'ordre du jour proposé par Sciences Citoyennes aux membres du Cosp et les documents préparatoires à chaque réunion seront transmis au moins une semaine avant leur tenue.

L'animation des réunions du Cosp sera assurée par deux personnes expérimentées afin de garantir le respect de l'ordre du jour, la fluidité des échanges, la prise de parole de tous les membres du Cosp et la bienveillance mutuelle. Sciences Citoyennes assurera l'animation du Cosp en tenant compte d'un point de vigilance particulier relatif aux potentielles asymétries de savoirs et de pouvoirs au sein de ce comité pluraliste, susceptibles d'engendrer une mauvaise répartition de la parole et des défaillances dans la prise de décision.

Le Cosp réunissait en 2018 huit membres actifs, partiellement issus du réseau institutionnel et associatif de Sciences Citoyennes. Il s'agira lors des 48 mois couvrant la prestation de s'assurer du renouvellement de l'instance si des membres devaient faire défection ou faire souffrir le collectif d'un manque d'implication. Cette instance a été

fondée sur un principe fort de mixité et d'équilibre entre chercheurs et acteurs associatifs. En cas de renouvellement partiel, il sera nécessaire d'envisager quelle composition pluraliste semble être préconisée pour assurer à la fois les missions d'évaluation et de réflexion critique, au cœur de l'ambition du Cosp. Cette instance étant unique dans le paysage de la programmation de la recherche, Sciences Citoyennes aura à cœur de la faire connaître largement, de refléter ses atouts (indemnisation des membres associatifs par exemple) et ses limites et de réfléchir à son inscription dans une dynamique plus large d'ouverture de la recherche à la société⁵.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu étendu afin de conserver un maximum d'éléments des échanges au sein du Cosp dans une visée de réflexivité et de capitalisation. Ces comptes-rendus étendus seront rédigés dans les 15 jours suivant la réunion et intégreront un relevé de décisions pour en faciliter la lecture. Ils seront transmis au Copil pour discussion lors de sa réunion suivante.

Sciences Citoyennes assurera l'indemnisation des experts associatifs du Cosp sur la base des modalités définies par le Copil. Il sera procédé à une indemnisation sur facturation des jours de présence, indemnisés à hauteur de 250 euros par journée par expert, dans une limite de 10 jours sur 48 mois. Ne seront pas prise en charge par Sciences Citoyennes les frais de déplacement (transport, hôtel...) des membres du Cosp.

Sciences Citoyennes portera une vigilance accrue à la mobilisation des experts du Cosp et à la mise en œuvre de leurs missions définies par le Copil telles que la formulation de propositions ou recommandations pour le Copil, sa contribution à la rédaction des textes d'appel à projets de recherche participative, sa contribution à la définition des modalités d'évaluation, la réalisation de l'évaluation des projets déposés, la production d'un travail réflexif sur la mise en œuvre du dispositif tiers-veilleur, sur la capitalisation et la valorisation des résultats du dispositif CO³. Co-Construction des Connaissances et la construction d'un cadre d'analyse permettant la production d'un récit critique de l'expérimentation. Sciences Citoyennes mettra à disposition des experts du Cosp un outil collaboratif *Framapad* « Cahier de laboratoire CO³ » pour partager les questionnements, réflexions, hypothèses et suggestions afin qu'ils puissent contribuer aux travaux du Cosp en-dehors des réunions. Cela constituera un journal de bord au long cours recueillant les avis et analyses du Cosp sur le dispositif.

En plus de ce « Cahier de laboratoire CO³ », et afin d'assurer la capitalisation des travaux du Cosp, un « Carnet de recherche du Cosp » sera tenu par Sciences Citoyennes à partir des échanges au sein du Cosp afin de recueillir tous les éléments utiles à ses missions de réflexivité et de production d'un récit critique de l'expérimentation. Les éléments du « Carnet de recherche du Cosp » accompagneront les compte-rendus de réunion.

Tous les documents produits par Sciences Citoyennes dans le cadre des travaux du Cosp seront mis en forme à partir de la charte graphique CO³ dans un souci de capitalisation et de valorisation. Sciences Citoyennes assurera la validation des documents par le Cosp et leur transmission auprès du Copil. En fin d'exercice, un recueil de l'ensemble des documents sera restitué et mis en forme, rendu ainsi accessible à l'ensemble des membres intéressés et au public souhaité par le commanditaire.

L'animation et la coordination de la communauté des « tiers-veilleurs »

Sciences Citoyennes mettra à profit son expérience et les projets qu'elle mène actuellement sur le dispositif Tiers-veilleur pour appuyer tous les tiers-veilleurs ou tous les porteurs de projets qui la solliciteront sur la question de l'accompagnement de la recherche participative. Elle représentera une cellule d'appui concernant le dispositif Tiers-veilleur. Elle

⁵ Voir la Charte d'Ouverture à la Société signé par 7 organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux en décembre 2016

facilitera la mise en contact entre tiers-veilleurs pour qu'un échange sur les expériences et sur les pratiques puissent se réaliser à l'échelle des projets.

Afin d'assurer de manière optimale l'animation de la communauté des « tiers-veilleurs », cette cellule d'appui se concrétisera par une *hotline* à la disposition des tiers-veilleurs. Une personne au sein de Sciences Citoyennes sera en charge de maintenir une assistance par téléphone et messagerie électronique offrant ainsi un support régulier aux tiers-veilleurs ayant besoin d'informations relatives au dispositif Tiers-veilleur ou plus généralement relatives au dispositif CO³.

Sciences Citoyennes portera également l'animation de la communauté des tiers-veilleurs à l'échelle du dispositif CO³ en consacrant un temps des séminaires transversaux aux enjeux relatifs à l'accompagnement de la recherche participative. Ce temps pourra être consacré à des partages d'expériences et à des formations à des outils méthodologiques jugés pertinents.

Pour permettre aux tiers-veilleurs d'assumer pleinement leur mission en matière de capitalisation des expériences, Sciences Citoyennes soumettra au Copil un document à destination des tiers-veilleurs leur apportant un cadre pour restituer les éléments pertinents alimentant les questionnements partagés. Sciences Citoyennes assurera la livraison de ces documents de restitution par l'ensemble des tiers-veilleurs et leur capitalisation.

Par ailleurs, Sciences Citoyennes créera un « Carnet du tiers-veilleur » dans lequel elle rassemblera tous les éléments des échanges qu'elle aura eu avec les tiers-veilleurs, mais également les éléments des échanges entre tiers-veilleurs, notamment lors des séminaires transversaux. Ce « Carnet du tiers-veilleur » permettra la capitalisation des expériences d'accompagnement des projets et une mise en perspective entre les différentes approches, démarches et méthodes d'accompagnement mises en œuvres par les tiers-veilleurs. Il pourra également contenir des éléments de réflexion sur les modalités de conduite des projets de recherche participative grâce au positionnement particulier que le tiers-veilleur tient dans les configurations d'accompagnement. Cette capitalisation sur les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre des recherches participatives permettra d'alimenter un centre de ressource méthodologique de la recherche participative.

Selon le calendrier de la présente prestation, la coordination de la communauté des « tiers-veilleurs » assurée par Sciences Citoyennes intégrera la coordination et le suivi de la phase de désignation des tiers-veilleurs pour les projets retenus dans le cadre du 2^{ème} APRP.

Dans la partie Variantes, sont également indiquées des activités supplémentaires susceptibles d'améliorer l'animation de la communauté des tiers-veilleurs.

L'animation de la communauté des porteurs de projet

À l'instar de la communauté des tiers-veilleurs, Sciences Citoyennes assurera l'animation de la communauté des porteurs de projet à l'échelle du collectif de recherche (projet) et à l'échelle de la communauté (dispositif CO³).

Lorsque Sciences Citoyennes assurait l'animation et la coordination du dispositif CO³ jusqu'au début de l'année 2019, l'association avait identifié plusieurs thématiques pour l'organisation de séminaires transversaux, tels que :

- Changement et continuité des pratiques de recherche, échanges et auto-formation
- Sens et productions de la recherche participative (séminaire ouvert aux personnes impactées par les projets)
- Impacts de la recherche participative en terme d'actions publiques et de productions de savoirs
- Passage à l'échelle des projets de recherche participative

Le séminaire annuel que Sciences Citoyennes se chargera d'organiser à destination des porteurs de projets pourrait ainsi porter sur une ou plusieurs de ces thématiques. Toutefois, d'autres pourraient être formulées en échange avec le Cosp et les porteurs de projets CO³, dans le cadre d'une validation par le Copil. Sciences Citoyennes se chargera de la logistique du séminaire transversal, de l'invitation auprès des porteurs de projet, de l'établissement d'un programme en concertation avec le Cosp et sous validation du Copil et de la production d'une synthèse à des fins de capitalisation. Sciences Citoyennes prendra également à sa charge les coûts de restauration du déjeuner pour ces événements. Ne seront pas prise en charge par Sciences Citoyennes les frais de déplacement (transport, hôtel...) des participants.

Tel qu'elle le proposera pour les tiers-veilleurs, Sciences Citoyennes assurera également une *hotline* à destination des porteurs de projet afin qu'ils puissent trouver un interlocuteur disponible pour répondre à leurs questions concernant la co-construction des connaissances.

La compilation, l'historisation, l'archivage des éléments constitutifs des projets de recherche soutenus

La démarche expérimentale engagée dans le cadre du dispositif CO³ se déploie sur différentes dimensions et à différentes échelles. Elle entraîne une grande production de documents de différentes natures qui constituent des éléments indispensables aux objectifs de capitalisation et de valorisation que se sont donnés les membres du Copil. Sciences Citoyennes assurera la conservation de l'ensemble des documents produits dans le cadre du dispositif CO³ ou utiles à sa mise en œuvre. Dans ce cadre, elle se chargera de réunir, de compiler et d'archiver les éléments constitutifs des projets de recherche participative soutenus : dossiers déposés, grilles d'évaluation, rapports finaux, mais également toute production dans le cadre des projets : articles scientifiques, publications, vidéos... Chaque projet soutenu fera l'objet d'un dossier particulier.

Toutefois, Sciences Citoyennes n'interférera pas dans les relations administratives et comptables qui lient les projets soutenus et leurs bailleurs respectifs.

Le suivi, la coordination et la capitalisation

Bien qu'il puisse être différent selon la dimension ou l'échelle considérées, Sciences Citoyennes assumera un rôle auprès de tous les acteurs intervenant au sein du dispositif CO³. Ses missions en matière d'animation et de coordination du dispositif CO³ lui permettront d'avoir une vue d'ensemble du processus engagé depuis 2018 et d'être investie dans l'ensemble des activités caractérisant la mise en œuvre du dispositif CO³. Elle assurera ainsi un suivi de leur avancement et pourra en tenir informer le Copil. Sa connaissance des processus en cours et de l'historique du dispositif CO³ permettra à Sciences Citoyennes d'appuyer le Copil dans ses actions de valorisation.

Le travail de suivi de toutes les actions menées et le travail de capitalisation au fur et à mesure de la production de documents permettront à Sciences Citoyennes d'établir annuellement un rapport d'avancement complet. Outre un récit chronologique de la mise en œuvre du dispositif CO³ sur l'année écoulée, le rapport d'avancement sera constitué d'un classeur compilant l'ensemble des documents officiels (comptes-rendus, relevés de décisions, textes d'APRP, grille d'évaluation), des documents de travail (notes thématiques, synthèses de séminaire) et des documents analytiques (issus du Carnet de recherche du Cosp, du Cahier de laboratoire CO³ ou du Carnet du tiers-veilleur). Il sera également composé d'un état budgétaire de la réalisation de la prestation.

Pour cette activité, Sciences Citoyennes pourra s'inspirer du rapport qu'elle a rendu à l'ADEME en 2019 dans le cadre de la précédente convention relative au dispositif CO³ – Co-Construction des Connaissances⁶.

Dans la partie Variantes, sont également indiquées des activités supplémentaires susceptibles d'améliorer la capitalisation, l'évaluation, la valorisation des productions et des résultats de l'expérimentation CO³.

⁶ FIORINI Cyril et LAPPRAND Aude (2019), CO³ : Co-Constructions des Connaissances. Récit, analyses et bilan d'étape, Rapport pour l'ADEME, 78 p.

Option obligatoire

Se mettant à la disposition du groupement de commande au plus tôt, Sciences Citoyennes pourra reprendre en charge le secrétariat du deuxième appel à projets de recherche participative (2019) au stade où la contractualisation le permettra. À la suite du travail qu'elle avait effectué dans le cadre du 1^{er} APRP, Sciences Citoyennes pourra reprendre le travail de réponse aux sollicitations des porteurs de projets pendant toute la durée d'ouverture de l'appel à projets et celle du processus de sélection. C'est une activité qui s'inscrit en parfaite cohérence avec l'animation de la communauté des porteurs de projets (mais aussi des projets prometteurs). Le travail d'animation bénéficiera d'une prise de contact la plus précoce possible avec les porteurs de projets.

De même, Sciences Citoyennes pourra s'appuyer sur son expérience du 1^{er} APRP pour l'organisation et l'animation du travail d'évaluation par le Cosp puis de sélection par le Copil dans le cadre du 2^{ème} APRP, puisqu'elle avait assuré ces fonctions en 2018. Si le Cosp et le Copil considèrent pertinent de faire appel à des évaluateurs extérieurs au dispositif CO³, Sciences Citoyennes pourra se charger de les solliciter pour consolider le travail d'évaluation du Cosp. Dans le cadre du processus de sélection, elle assurera en concertation avec le Cosp la répartition des projets à évaluer entre les différents évaluateurs. Elle transmettra ensuite les résultats de la phase d'évaluation au Copil de manière centralisée afin d'en proposer une présentation qui facilite le travail de sélection.

Sciences Citoyennes se chargera d'organiser et d'animer ses travaux relatifs à l'évaluation des projets tel que cela sera défini par le Copil. Outre ses missions de secrétariat du Copil et d'animation du Cosp lors des évaluations de projets, Sciences Citoyennes apportera toute contribution utile au Copil dans la phase de sélection des projets : présentation des modalités d'évaluation du Cosp, organisation ou animation de la réunion de sélection.

S'inscrivant dans sa mission de compilation et d'archivage, Sciences Citoyennes conservera tous les documents produits dans le cadre des phases d'évaluation (Cosp) et de sélection des projets (Copil) : projets déposés, grilles d'évaluations, rapports d'expertise, comptes-rendus de réunions, tableaux synthétiques des projets déposés et des projets sélectionnés. L'ensemble de ces documents sera mis à la disposition du Copil et fera partie des éléments contenus dans le rapport d'avancement élaboré annuellement.

Rapidement après la sélection des projets par le Copil, Sciences Citoyennes indiquera à tous les porteurs de projets le résultat de la sélection effectuée par le Copil. Tirant un apprentissage de l'expérience du 1^{er} APRP, Sciences Citoyennes a bien conscience que cette activité peut s'avérer délicate, notamment lorsqu'il s'agit de s'adresser aux porteurs de projets refusés. Sciences Citoyennes sera vigilante à trouver les mots adéquats pour rédiger le message écrit qui leur sera envoyé.

L'animation et la coordination du dispositif CO³ doivent permettre de rendre son développement d'ensemble plus efficace et plus lisible pour l'ensemble des acteurs alors même que son ambition est poussée à un tel niveau qu'il met en correspondance une diversité d'activités conduites dans des dimensions différentes et à des échelles différentes. Cela suppose de rendre le plus fluide possible toutes les interactions entre les acteurs impliqués dans le dispositif. Pour cela, il apparaît peu constructif que Sciences Citoyennes interfère dans les relations entre les porteurs de projets et leurs bailleurs respectifs. En effet, le processus de contractualisation gagnerait en simplification et en fluidité si les enjeux administratifs et comptables étaient directement discutés entre les deux parties prenantes, sans avoir à faire intervenir un acteur tiers. En revanche, Sciences Citoyennes se tiendra à la disposition des différents bailleurs dans le cas où son intervention serait jugée utile lors de la phase de contractualisation.

Variantes :

- **Production d'un recueil de nouvelles : courtes narrations sur les expériences vécues par les tiers-veilleurs**

Chaque projet de recherche participative comporte des défis propres, chaque collectif a ses fluidités et ses tensions, aussi être tiers-veilleur est une expérience toujours renouvelée. Néanmoins, à partager les expériences, nous avons trouvé quelque fond commun aux situations rencontrées. Les détails « insignifiants » : des échanges de mails, des rendez-vous dont on change la date... constituent un ensemble de « toutes petites choses » qui permettent ou non de tisser les liens de confiance et de compréhension qui permettent au tiers-veilleur de faciliter la co-construction.

À partir de la réalisation de plusieurs entretiens libres avec des tiers-veilleurs, Sciences Citoyennes propose la rédaction d'un recueil de récits vécus par des tiers-veilleurs qui aurait pour but de partager ces expériences et de rassurer, d'inspirer, de parler à ceux qui exerceraient cette responsabilité cruciale pour la co-construction des connaissances.

- **Publication d'une « note sur le dispositif Tiers-veilleur »**

En assurant l'animation et la coordination de la communauté des « tiers-veilleurs », Sciences Citoyennes recueillera de nombreuses informations sur l'expérimentation de ce type d'accompagnement de la recherche participative. Ces informations recueillies pourront être valorisées et capitalisées dans le cadre d'une « note sur le dispositif Tiers-veilleur » (Licence Creative Commons). Pour produire cette publication, Sciences Citoyennes pourra également s'appuyer sur les travaux qu'elle mène depuis plusieurs années sur ce dispositif avec le soutien de la Fondation de France ou encore dans le cadre d'un projet CASDAR (Ministère de l'Agriculture)⁷.

- **Rencontre annuelle entre tiers-veilleurs**

Le succès du séminaire de décembre 2018 réunissant l'ensemble des porteurs de projet CO³ avec d'autres praticiens de la recherche participative, afin de définir ensemble le cadrage des missions et rôles attendus pour les tiers-veilleurs, semblait devoir se poursuivre dans d'autres rencontres physiques. Si les rencontres annuelles entre porteurs de projet pourront être complétées par une partie avec les tiers-veilleurs, ceci pourrait favorablement se compléter par des rencontres dédiées aux échanges entre seuls tiers-veilleurs.

À la page 14, le Dossier de consultation des entreprises fait référence aux échanges que le groupement de commande souhaiterait encourager entre les tiers-veilleurs. Il s'agira pour cela d'offrir un cadre qui rende possible ces échanges. Afin de répondre à cet objectif, Sciences Citoyennes organisera une rencontre annuelle entre les tiers-veilleurs afin de créer un partage d'expériences et de consolider les contours de la fonction du tiers-veilleur.

- **Valorisation des rencontres annuelles des porteurs de projets**

Dans un objectif de capitalisation, toutes les rencontres annuelles des porteurs de projets feront l'objet d'une synthèse reprenant l'essentiel des échanges et qui sera mise en forme.

⁷ Voir le document D « Liste et description des principales prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années »

- **Création d'un site Internet sur le dispositif Tiers-veilleur**

Afin de valoriser l'expérimentation d'accompagnement à la recherche participative qui a été engagée dans le cadre du dispositif CO³, Sciences Citoyennes pourra prendre en charge la création d'un site Internet. Cet outil permettra de garantir une plus grande visibilité de l'innovation portée par le dispositif CO³ à travers l'intervention des tiers-veilleurs. Envisagé comme un centre de ressources sur l'accompagnement de la recherche participative, ce site Internet contiendra l'ensemble des éléments bibliographiques et méthodologiques disponibles, les actualités du dispositif « Tiers-veilleur » et un espace privé permettant la mise en relation accompagnant/accompagné.

Ce site Internet répondra à un besoin, identifié lors du séminaire sur l'accompagnement de la recherche participative tenu les 3 et 4 décembre 2018, d'améliorer la cohérence des pratiques en la matière tout en donnant à voir l'étendue des possibles dans les missions du tiers-veilleur. Il constituera une source riche pour les tiers-veilleurs en exercice et un lieu d'identification et de rencontres entre des collectifs de recherche désirant un accompagnement et les individus susceptibles d'accomplir ces missions.

- **Auto-évaluation des projets**

Envisager dès son origine comme une expérimentation visant à renouveler en profondeur les pratiques en matière de recherche scientifique mais aussi en matière de programmation de la recherche, le dispositif CO³ a engagé un travail autour de l'évaluation des projets, notamment en instituant le Cosp et en lui confiant l'évaluation des projets déposés. Une expérimentation portant sur une auto-évaluation des projets par les porteurs de projets eux-mêmes avait été identifiée comme une piste riche d'enseignements sur le changement des pratiques⁸. Sciences Citoyennes conduira, en collaboration avec le Cosp et les porteurs de projets, la création d'une grille d'auto-évaluation permettant aux porteurs de projets de réaliser leur auto-évaluation de manière outillée. Il s'agira dans ce cadre de considérer que la co-construction des connaissances doit aussi intégrer la dimension évaluative de la programmation de la recherche participative. La création d'un dispositif d'auto-évaluation permettrait de faire apparaître des critères d'évaluation que n'auraient pas identifiés le Copil et le Cosp et qui seraient utiles pour les porteurs de projets. En outre, l'auto-évaluation des porteurs de projets pourrait contribuer à une évaluation *in situ* du programme CO³.

Ainsi, une autre manière de donner toute leur place aux partenaires des projets dans l'évaluation serait de proposer que la grille d'évaluation comporte des critères qu'ils auront eux-mêmes définis et renseignés.

- **Valorisation dessinée des travaux de recherche et des autres actions du dispositif CO³**

Un des constats que Sciences Citoyennes peut tirer de sa connaissance des précédents programme de recherche participative existant en France est que peu de moyens ont été consacrés à la valorisation de ces expériences. Les programmes régionaux tels que le dispositif PICRI en Île-de-France et le programme Chercheurs-Citoyens ont disparu sans qu'ils aient pu faire l'objet d'une évaluation *ex post*. De même, si le ministère de l'Environnement a réalisé un travail plus approfondi de capitalisation sur l'expérimentation que représentait le programme REPERE, il n'a pu trouver les moyens d'une véritable valorisation au niveau des projets. Sur la base d'expériences de méta-récit menées en 2018⁹, Sciences Citoyennes pourrait mettre à profit les rencontres annuelles entre porteurs de projet pour réaliser des interviews auprès des projets sur leur réalisation en cours (production de connaissances, consolidation de réseaux, autres) et réaliser des bandes dessinées de quelques cases à destination d'un public large.

⁸ FIORINI Cyril et LAPPRAND Aude (2019), CO³ : Co-Constructions des Connaissances. Récit, analyses et bilan d'étape, Rapport pour l'ADEME, 78 p.

⁹ Le méta-récit de Miss PING, roman graphique relatant le projet « Récits Nature » : <https://ressource.pingbase.net/recits-nature/le-meta-recit-de-miss-ping/>, consulté le 07 octobre 2019

- **Publication d'un ouvrage sur le dispositif**

À partir des différents moyens de recueil de données et de l'ensemble des rapports réalisées chaque année, Sciences Citoyennes pourra être en charge de la coordination d'un ouvrage rassemblant des éléments du processus que le dispositif CO³ a engagé sur plusieurs années et une mise en perspective de l'expérimentation qu'il représente dans le paysage et le contexte de la recherche participative dans les années 2010. Dans le cadre d'une telle activité, Sciences Citoyennes pourrait s'appuyer sur ses expériences en matière de collaboration avec des maisons d'éditions¹⁰.

- **Mise en visibilité du dispositif CO³ et inscription du dispositif à l'échelle française et européenne**

Sciences Citoyennes, de par son expérience et antériorité sur le sujet de la recherche participative, est appelée à intervenir régulièrement auprès de différents publics (associatifs, institutionnels, académiques...) pour faire connaître cette modalité de recherche, à l'échelle française, européenne voire internationale (voir, par exemple les CVs des intervenants ou les rapports d'activité de l'association¹¹). À ces occasions, les informations concernant l'évolution du dispositif CO³ et ses spécificités sont susceptibles d'être communiquées largement, dans la mesure des informations détenues par l'association et de leur niveau de confidentialité.

Par ailleurs, le programme européen de recherche Horizon 2020 comporte un défi visant à renforcer la science avec et pour la société « Science With et For Society ». L'association a participé à des projets de recherche européen dans ce cadre (dont un en cours, le projet TeRRIFICA, voir Liste et description des principales prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années) et fait partie de différents réseaux impliquant les acteurs européens travaillant sur ces thématiques. Un prochain appel à projets (« Grounding RRI in society with a focus on citizen science ») met l'accent sur les changements institutionnels permettant une meilleure inclusion des citoyens dans la recherche, en particulier par le biais de la co-production des contenus de recherche. Sciences Citoyennes est en cours de rassemblement de différents acteurs européens susceptibles de porter des propositions intéressantes en ce sens. Le dispositif CO³ pourrait, par son originalité et son succès, être l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce projet européen, s'il était retenu. Cette mise en visibilité à l'échelle européenne pourrait par ailleurs permettre un co-financement de certaines des actions (Voir Variantes) difficiles à mettre en œuvre à ce jour, dans un souci de valorisation et de pérennisation des communautés et du dispositif.

- **Séminaire de consolidation de la communauté des bailleurs de la recherche participative**

Dans le cadre de la précédente convention qui liait Sciences Citoyennes et l'ADEME, la mise en place de deux séminaires rassemblant une diversité de bailleurs publics et privés constitua la première marche franchie vers l'émergence en 2018 du dispositif CO³ – Co-Construction des Connaissances. Face à l'intérêt qu'a suscité l'appel à projets de recherche participative ayant reçu 91 dossiers, il paraît nécessaire d'envisager l'élargissement de la communauté des bailleurs de la recherche participative afin de pouvoir accroître le soutien aux déploiements de ces pratiques de recherche scientifique. Dans ce cadre, Sciences Citoyennes assurera pendant la prestation l'organisation d'un séminaire sur le modèle des

¹⁰ TESTART Jacques, SINAÏ Agnès et BOURGAIN Catherine (2010), *Labo Planète. Ou comment 2030 se prépare sans les citoyens*, Paris, Fayard, Mille et une nuits, 171 p. ou MILLOT Glen (2019), *Boutiques des sciences. La recherche à la rencontre de la demande sociale*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 176 p.

¹¹ Pour l'ensemble des rapports d'activité de l'association, se reporter à la page web https://sciencescitoyennes.org/l_association/documents-officiels/, consulté le 15 octobre 2019

deux séminaires de 2017 réunissant des bailleurs soutenant déjà la recherche participative ou envisageant un prochain soutien éventuellement dans le cadre du dispositif multi-bailleurs CO³

- **Prise en charge d'une éventuelle 3^{ème} édition en 2020**

Dans une volonté de cohérence et de continuité, Sciences Citoyennes pourra prendre en charge le secrétariat du 3^{ème} APRP (2020) si le groupement de commande souhaite l'envisager. L'association s'engagera à assumer l'ensemble des activités déjà identifiées dans le cadre du 2^{ème} APRP (2019) et décrit plus haut. L'avancement de l'expérimentation pourrait faire émerger la nécessité de prendre en charge de nouvelles activités. Sciences Citoyennes sera disposée à discuter avec le Copil de la faisabilité de cette prise en charge.

Compétences de Sciences Citoyennes

Sont listées ci-dessous les compétences que Sciences Citoyennes mobilisera pour réaliser la présente prestation :

- Connaissance de la recherche participative :

Tel que l'évoque l'introduction du DCE, Sciences Citoyennes constitue un acteur du développement de la recherche participative en France depuis près de 15 ans. Elle s'inscrit aujourd'hui dans une diversité de projets à des échelles régionales, nationales et internationales pour poursuivre ce travail en capitalisant sur ses années d'expérience dans le domaine¹².

- Connaissance des modalités innovantes de conduite de recherche engagée dans l'action, a minima dans ses modalités singulières d'association de savoirs pluriels dans la constitution des groupements de recherche :

À travers les nombreux projets qu'elle a menés dans des conditions très différentes, Sciences Citoyennes a expérimenté ou analysé un panel de pratiques d'association entre chercheurs et non-chercheurs dans des processus de production de savoirs. Pour ne citer que quelques exemples, Sciences Citoyennes a participé :

- o Au projet *Des conférences de citoyens en droit français*, 2006-2007, projet soutenu dans le cadre du programme PICRI
- o Au projet *Co-operative Research on Environmental Problems in Europe (CREPE)*, 2009-2011, projet soutenu dans le cadre du Programme Cadre de Recherche FP7
- o Au projet *Co-construction des savoirs et des décisions dans la recherche : l'exemple de la sélection participative en agri-environnement*, 2010-2011, projet soutenu dans le cadre du programme REPERE
- o Au projet *Public Engagement with Research and Research Engagement with Society (PERARES)*, 2010-2014, projet soutenu dans le cadre du Programme Cadre de Recherche FP7
- o Au projet *Reconnaissance sociale et réglementaire de l'innovation variétale par la sélection participative pour les agricultures biologique et paysanne*, 2011-2013, projet soutenu dans le cadre du programme REPERE
- o Au groupement de recherche CNRS *Participatory Action Research and Citizen Science (PARCS)*, 2014-2018
- o À la commission pluraliste REPERE mise en place par le ministère de l'Environnement, 2015-2018.

- Insertion dans un large réseau national, européen et international des divers acteurs du paysage de la recherche participative, et plus largement sur les questions sciences-société :

À travers les projets que Sciences Citoyennes a pu menés en matière de recherche participative, l'association s'est tissé un large réseau d'acteurs aux profils diversifiés : associations, chercheurs, bailleurs publics et privés, collectivités territoriales, ministères... En outre, elle s'insère dans des réseaux formalisés tels que : le réseau international des boutiques des sciences Living Knowledge, le réseau francophone des boutiques des sciences, European Network of Scientists for Social and Environmental Responsibility (ENSSER), le GDR PARCS, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC), le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), le GTN du ministère...

- Capacité d'animation et de coordination de collectifs divers (chercheurs, associations, bailleurs...),

¹² Voir les rapports d'activité de l'association de 2002 à 2018 : https://sciencescitoyennes.org/l_association/documents-officiels/, consulté le 16 octobre 2019

Dans le cadre de la précédente convention qui liait Sciences Citoyennes à l'ADEME et qui a vu naître le dispositif CO³, Sciences Citoyennes a pu démontrer sa capacité d'animation et de coordination de communautés et d'événements très différents : consolidation d'une communauté de bailleurs, réunions entre porteurs de projets, comité mixte d'évaluation... Elle est également en capacité d'organiser des événements de grande ampleur et ouverts au public tels que la série de colloque qu'elle a organisés en 2018 au Sénat et à l'EHESS sur le thème *Pour une recherche scientifique responsable*¹³.

- Capacité de co-construction et de co-production en mobilisant des acteurs de monde divers (société civile, scientifiques, institutionnels...).

Les différents projets déjà cités que mène Sciences Citoyennes et qu'elle est en capacité de mettre en synergie démontre sa force de mobilisation d'acteurs issus de différents univers. En témoigne par exemple le récent séminaire que l'association a organisé en décembre 2018. Ce séminaire portant sur le dispositif Tiers-veilleur s'inscrivait dans le cadre d'un projet soutenu par la Fondation de France, mais il a permis de mobiliser la plupart des collectifs de recherche ayant obtenu un soutien dans le cadre du 1^{er} APRP CO³.

- Rigueur et méthode dans le suivi de travaux de recherche et de valorisation.

Portant une attention particulière à la valorisation des processus dans lesquels elle s'engage, Sciences Citoyennes mobilise les moyens nécessaires et établit des méthodologies de travail qui garantisse un niveau de rigueur élevé dans la réalisation de ses prestations.

- Connaissance du paysage national de la recherche et de diverses modalités de soutien à la recherche.

Au-delà, des nombreuses activités que l'association mène en matière de recherche participative, elle s'engage plus largement en faveur d'une démocratisation des sciences. Ce qui signifie qu'elle intervient sur d'autres dimensions de la recherche scientifique telles que l'élaboration des politiques de recherche ou encore l'observation des controverses émergeant au sein du champ scientifique. Ces différentes pistes d'activités mettent en cohérence une vision et une connaissance globale du monde de la recherche scientifique développées par Sciences Citoyennes. Elle peut notamment compter sur une majorité de ses adhérents dont l'activité professionnelle s'inscrit dans le champ de la recherche scientifique.

- Connaissance des modalités de soutien à la recherche des collectivités territoriales et au niveau européen serait appréciée notamment dans l'optique de capitalisation d'éléments pour nourrir un exercice d'évaluation du dispositif expérimental

Au-delà d'un travail d'analyse des différents dispositifs de programmation de la recherche participative que Sciences Citoyennes a déjà réalisé¹⁴ et qu'elle actualise régulièrement, elle a elle-même expérimenté la soumission de projets dans ce cadre (PICRI, REPERE, H2020 SWAFS...). Ses activités d'analyse des politiques de recherche l'amène par ailleurs à développer une connaissance fine des enjeux passés et futurs autour de la recherche, et en particulier des rapports Sciences-Société¹⁵.

¹³ Voir le site Internet dédié aux colloques : <https://recherche-responsable.org/>, consulté le 17 octobre 2019

¹⁴ Sciences Citoyennes (2013), *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, op. cit.

¹⁵ Voir des articles récents sur les enjeux de politique européenne : <https://sciencescitoyennes.org/100-milliards-deuros-pour-la-recherche-europeenne-mais-pour-quelle-recherche/>, consulté le 17 octobre 2019

Engagement environnemental

En tant que partenaires de la Fondation Charles Léopold Mayer – Fondation pour le Progrès de l'Homme, Sciences Citoyennes bénéficie de locaux mis à sa disposition à Paris qui répondent à des hauts critères de qualité environnementale. Ils permettront de recevoir différents types d'événements tel que le séminaire organisé par Sciences Citoyennes en décembre 2018 sur la fonction de Tiers-veilleur en recherche participative qui a rassemblé une quarantaine de personnes. Les réunions du Cosp et du Copil pourront également s'y tenir.

Lors de ses déplacements en France, Sciences Citoyennes n'utilise pas et n'utilisera pas l'avion et privilégiera le train. L'ensemble des productions écrites imprimées le seront sur papier recyclé. Dans le cadre des événements, les sous-traitances de restauration sont assurées par des traiteurs faisant appel à l'agriculture biologique.

Disponibilité de Sciences Citoyennes

L'association Sciences Citoyennes peut s'engager dans la réalisation de la prestation dès la fin de la consultation. Elle pourra ainsi prendre en charge l'instruction du 2nd appel à projets de recherche dès la date de clôture de l'APRP le 25 Octobre 2019 et sera opérationnelle pour l'organisation des évaluations à partir de cette date. Elle sera également mobilisable lors des réunions des COPIL et COSP planifiées le 4 novembre 2019.

Par conséquent, Sciences Citoyennes pourra également assurer l'organisation et l'animation d'un séminaire d'échanges lors du 2nd semestre 2019 qui rassemblera l'ensemble des acteurs impliqués dans les 18 projets soutenus lors de l'APRP 2018, c'est-à-dire les partenaires académiques, les partenaires associatifs et les tiers-veilleurs, sous réserve qu'une date d'événement ait pu être communiquée à l'ensemble des participants potentiels en amont de la signature du contrat d'animation.



Charlotte Coquard

CONTACT :

27 ans
75 018 Paris, France
+33 6 84 50 21 46
charlotte.coquard@gmail.com
[linkedin.com/in/charlottecoquard/](https://www.linkedin.com/in/charlottecoquard/)

FORMATION :

Sciences Po Bordeaux, France
Diplôme de Sciences Politiques et Master en Gestion des Risques dans les pays du Sud, 2011 – 2016
Université de Galatasaray, Turquie
Erasmus au sein du département de Relations Internationales, 2012 – 2013

Université de Nantes, France
Classe Préparatoire Cachan option droit-économie, licence 1 en droit, 2010 – 2011

LANGUES & AUTRES :

Anglais – Courant (C2)
Espagnol – Opérationnel (B1)
Allemand – Notions (A1)
Maîtrise du Pack Office, Mail Merge, WordPress, Réseaux sociaux & outils de design.
Permis B

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS :

« Les Agriculteurs des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne », 2013
« La Crise de l'eau en Iran », 2015
« Les marchands ambulants à Istanbul », 2014
« REACH for the circular economy », Michael Warhurst, Charlotte Coquard, CIWM, *The Journal for waste and resource management*, September 2017

CENTRES D'INTÉRÊT :

Voyages (Europe, Asie, Moyen Orient)
Piano (depuis 10 ans)
Céramique et artisanats

RÉFÉRENCES :

Dr. Michael Warhurst
Directeur Exécutif de CHEM Trust
michael.warhurst@chemtrust.org

CHARGÉE DE MISSION

ANGLAIS COURANT – ESPRIT D'ÉQUIPE
– SENS DE L'ENGAGEMENT –
EFFICACITÉ

PROFIL :

- Diplômée de Sciences Po Bordeaux : connaissances en droit et relations internationales ;
- Gestion de projet ;
- Bonne expression orale et écrite ;
- Analyse.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES :

Chargée de mission

01.2019 - ... || *Sciences Citoyennes*

- Gestion de projet : projet européen H2020 – TeRRIFICA – sur la co-création et le climat, notamment pilotage du work-package sur la co-création.
- Accompagnement tiers-veilleur d'un projet de recherche participative sur l'agroforesterie
- Rédaction d'une note sur les expérimentations tiers-veilleur
- Appui du groupe de travail sur la recherche participative et du comité scientifique tiers-veilleur.

Assistante de campagne

03.2017 - 03.2018 || *CHEM Trust, Londres (ONG de plaidoyer contre les perturbateurs endocriniens)*

- Elaboration des rapports à destination des bailleurs de fonds ;
- Appui au plaidoyer au niveau européen (définition de stratégies de plaidoyer, consultations publiques, lettres ouvertes, et rencontres) ;
- Définition de stratégies de communication et production d'articles, newsletter, communiqués de presse ;
- Collaboration avec des réseaux/coalitions d'ONG européennes ;
- Recherches diverses et analyse des parties prenantes ;
- Appui administratif.

Assistante de la campagne Rise Above Plastics

05.2016 - 12.2016 || *Surfrider Foundation Europe, Bruxelles (ONG de protection de l'océan)*

- Appui au suivi du projet : pilotage, logistique ;
- Rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des autorités locales ;
- Relations avec les bailleurs de fonds et rédaction des rapports ;
- Animation du réseau d'autorités locales ;
- Définition de stratégies de communication et animation des réseaux sociaux.

Étude risque-pays et risque-projet (projet universitaire)

09.2016 - 04.2016 || *Ambassade de France en Afghanistan, Bordeaux*

- Analyse qualitative et quantitative (notation) des risques, analyse des parties prenantes et cartographie, matrice SWOT, conduite d'entretiens ;
- Elaboration de livrables : rapports, fiches pays/projet et executive summary.

Assistante de recherche

08.2015 || *Palestinian Hydrology Group, Ramallah*

- Rédaction de recommandations pour une distribution juste de l'eau en Cisjordanie.

FORMATIONS :

Ecole thématique sur la recherche action participative

07.2019 || *organisé par le GDR PARCS*

European YouthPass Certificate, Animation de rencontres interculturelles

06.2014 - 04.2015 || *Formation par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, Serbie, Allemagne, France*

Animation de rencontres interculturelles, gestion de projets, gestion des conflits.

Cyril FIORINI

10, rue Saint-Martin
95300 PONTOISE
cyrilfiorini@gmail.com

1

Consultant

Programmation recherche scientifique

Expériences professionnelles

2016 - 2019
Paris

Association Sciences Citoyennes

Mission d'expertise

Programmation de la recherche ; CO3 – Co-Construction des Connaissances ; Recherche participative

- Animation et coordination multi-partenaires
- Analyse des enjeux
- Conseil auprès des instances
- Production de notes, synthèses, rapports

2016 - 2019
Paris

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Doctorant contractuel

Co-production des savoirs, démocratie, rapports sciences-société

- Revue de la littérature ; Production de trois études de cas
- Communications écrites et orales de travaux de recherche

2015 - 2016
Paris

Association Sciences Citoyennes

Chargé de missions

Recherche participative ; controverses scientifiques

- Réponse à appels à projets ; mise en œuvre et suivi de projets
- Analyse et production d'études
- Plaidoyer auprès d'acteurs publics et d'organismes de recherche

2014
Maisons-Alfort

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Chargé de projets scientifiques et techniques

Volet sciences sociales en santé environnementale d'une saisine relative aux retardateurs de flamme (substances chimiques)

- Étude de la littérature internationale et pluridisciplinaire
- Analyse des stratégies d'acteurs comparative sur plusieurs pays

2012 - 2014
Paris

Programme de recherche Déchets et Société (ADEME)

Chargé d'études

Projet « La planification départementale en matière de déchets : fabrique et mise en œuvre d'une action publique »

- Réalisation de deux études de cas ; Enquête par questionnaire
- Production d'une revue de la littérature problématisée

Projet « Coûts de concertation, coûts de non concertation ; États de l'art, application à la gestion des déchets et comparaison avec d'autres champs d'application »

- Réalisation d'une étude de cas
- Organisation d'événements (séminaires académiques, focus group)

CO³ : Co-Constructions des Connaissances. Récit, analyses et bilan d'étape (avec LAPPRAND A.), Rapport pour l'ADEME, 2019, 78 p.

La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins sociaux-environnementaux des citoyens, Rapport pour la Fondation de France, 2016, 37 p.

Évaluation des risques liés à l'exposition aux retardateurs de flamme dans les meubles rembourrés. Partie 1 - Efficacité contre le risque d'incendie des retardateurs de flamme dans les meubles rembourrés (avec ERNE-HEINTZ V., HENRY E., LAURENT B., PICHERY C., POMADE A., VERGNAUD J.-C., BAYEUX T. et VERGRIETTE B., Rapport technique, Anses, 2014, 87 p.

Publications scientifiques

« Le stockage des déchets non dangereux au cœur du conflit à Saint-Escobille (Essonne) », in BLATRIX C. et MERY J. (ss dir), *La concertation est-elle rentable ? Environnement, conflits et participation du public*, Paris, Éditions Quæ, 2019, pp. 63-75.

« Monétariser les externalités de gouvernance dans la gestion des déchets » (avec BLATRIX C. et MERY J.) in BLATRIX C. et MERY J. (ss dir), *La concertation est-elle rentable ? Environnement, conflits et participation du public*, Paris, Éditions Quæ, 2019, pp. 77-95.

« Recherche et innovation citoyenne par la Recherche Action Participative » (avec BLANGY S., BOCQUET B., FONTAN J.-M., LEGRIS M. et REYNAUD C.), *Technologie et innovation*, 2018, Vol. 3, URL : <https://www.openscience.fr/Recherche-et-innovation-citoyenne-par-la-Recherche-Action-Participative>

Communications scientifiques récentes

« La soudure des savoirs face à la fracture des légitimités. Le cas du programme REPERE du ministère de l'Environnement », École thématique de l'Institut Francilien Recherche Innovation Société (IFRIS), Marseille, 18-21 juin 2019

« Savoirs des plus pauvres et légitimité politique. Le programme Quart Monde – Université (France-Belgique ; 1996-1998) », colloque *Le dialogue Savoirs-Sociétés et ses dispositifs techniques : des imaginaires aux effets sociaux et politiques*, 87ème congrès de l'ACFAS, Université du Québec en Outaouais, 29 et 30 mai 2019

« Keynote 2: Plural Configurations of Participatory Investigation : The experience of ATD Quart Monde France », European Round Table Workshop « Empowering civil society through participatory investigation? », LISIS, Université Paris Est Marne-la-Vallée, Noisy le Grand, 1-2 février 2019.

« Le croisement des savoirs au sein d'ATD Quart Monde », Journée d'étude « Écrire pour/écrire avec : interroger les processus et espaces participatifs », Syndicat Potentiel, Strasbourg, 5 décembre 2018.

« Analyser le rapport Sciences-Société à travers le premier programme de formation-action-recherche d'ATD Quart Monde », École thématique de l'IFRIS, Bordeaux, 19-21 juin 2018.

« Interroger les effets des pratiques de co-production des savoirs », Journées doctorales du GIS Participation du public, Décision, Démocratie participative, 12-13 janvier 2018, Tours.

Glen MILLOT

26 rue Jean-Pierre Timbaud
75011 Paris

Tél dom. : 01 49 29 70 24

Tél mobile : 06 51 81 26 51

email : glen.millot@free.fr

COORDINATION de
PROJETS/PROGRAMMES

ANIMATION de
RÉSEAUX et d'ÉQUIPES

FORMATION, PLAIDOYER
COMMUNICATION

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE au POSTE de COORDINATEUR

15 ans à l'association Sciences Citoyennes



2019 - 2022



Projet CASDAR **RESP'HAIES**. Accompagnement en tant que **tiers-veilleur** des activités de **recherche participative** sur l'agroforesterie. Animation d'un **comité intermétiers** pour inscrire le projet dans son environnement socio-politique.

2019 - 2022



Projet européen **TERRIFICA**. Analyse et accompagnement du rôle de **tiers-veilleur** dans des activités de **co-création** autour de la question du climat, dans différents pays et contextes socio-culturels. Support à la coordination.

2012 - aujourd'hui



Support du programme **Conventions de citoyens**. Co-organisation du colloque « **Alerte, Expertise et Démocratie** » (2013).

2007 - aujourd'hui



Animation du comité de pilotage de la **Maison des Lanceurs d'Alerte**. Activités de coordination depuis son lancement. Coordination de la **campagne Lanceurs d'alerte**. Participation au **groupe d'étude du Conseil d'État** sur l'alerte. Travail juridique (co-rédaction de textes de loi, rédaction d'amendements). Plaidoyer, communiqués, articles, interventions lors de colloques, radio et TV sur l'alerte et le secret des affaires. Organisation de colloques (2008-2016). Livre à paraître.

2006 - aujourd'hui



Coordination du **festival de projections-débats « Sciences en Bobines »**. 15 éditions organisées. 28 sessions dans 21 villes en 2019. Coordination d'une équipe de 50 personnes. Plus de 40 organisations partenaires.

2005 - aujourd'hui



Accompagnement de **Boutiques des Sciences**, animation du réseau francophone (28 organisations, 14 pays, 3 continents) et point de contact du réseau international **Living Knowledge**. **Projet européen TRAMS (Training and mentoring of science shops)**. **Ouvrage** : « **Boutiques des Sciences. La recherche à la rencontre de la demande sociale** », Jan 2019, **ECLIM**.

2004 - aujourd'hui



Participation à et gestion de la vie associative. Développement et maintenance des sites web de l'association **Sciences Citoyennes Sciences en Bobines**, du parc et des outils informatiques. Mise en place d'outils et de processus collaboratifs. Gestion comptable et financière (2006-2010). Organisation et interventions lors de **cycles de formation** des adhérents et de partenaires (2010 et 2015).

2010 - 2014



Projet européen PERARES (Public Engagement with Research And Research Engagement with Society - 7^e PCRD). Coordination de Work Packages. Co-organisation et interventions lors des **conférences internationales LKS** (Bonn 2012) et **LK6** (Copenhague 2014). Guide méthodologique sur le dispositif participatif **des ateliers scénarios (ErEn)**. Rapport sur les programmes de financements de la recherche participative **(ErEn)**.

2007-2008



Projet européen STACS (Science, Technology And Civil Society - 6^e PCRD). Travaux scientométriques. Publication dans **Innovations Agronomiques (2009) 4, 363-375**.

2007



Coordination du **cycle de conférences-débats « Dialogues Sciences-Planète - Université citoyenne des savoirs pour une planète vivable en 2030 »**. Développement du **site web** dédié au cycle.

2004-2005



Campagne de mobilisation interassociative et intersyndicale autour de la LOPR (Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche). Rédaction d'amendements. Plaidoyer.

2004



2^e note de la Fondation Sciences Citoyennes : « **Quelle politique scientifique pour entrer dans le 21^e siècle ? Vers un nouveau contrat entre recherche et société** ». Animation du comité de rédaction et contributions diverses.

2004



Coordination des « **Forums de la recherche publique pour une agriculture durable** ». Animation des groupes de travail en ligne et organisation de forums publics.

ÉTUDES, ANALYSES
et SYNTHÈSES

DÉVELOPPEMENTS et
SUPPORT TECHNIQUES

VIE ASSOCIATIVE
et ADMINISTRATION

AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

2019- aujourd'hui

Expert auprès de la Commission européenne pour le programme SWAFS (*Science With and For Society*) du programme cadre de recherche et d'innovation Horizon 2020.
Mission : évaluation et sélection des dossiers soumis lors de l'appel à projet 2019.

2001- aujourd'hui

Formateur en Lecture Rapide à destination de doctorants (École des Mines de Paris - deux sessions par an depuis 2001), à destination de formateurs de BTS (2002) et à destination de professionnels de la presse (2003).

1999-2003

Doctorat en Génie des Procédés - École des Mines de Paris.
Mission : Étudier les phénomènes de solvataion dans les solutions d'électrolytes. Appliquer à la modélisation thermodynamique dans une équation d'état.

Novembre 96 - avril 98

Service scientifique - Université Paris 5 (Laboratoire de Physique Biomédicale).

Mission : Évaluer de manière non traumatizante et non invasive la rigidité musculaire par vélocimétrie Laser.

Octobre 97 - janvier 1998

Travaux Dirigés de Physique (96h) - Faculté de Médecine de Cochin
Mission : Travaux dirigés. Élèves en 1^{re} année de Médecine.

STAGES SCIENTIFIQUES

Février - juin 99

Stage de DEA - Université Paris 13 (Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux et des Hautes Pressions) et Saint-Gobain Recherche.
Mission : Étudier le séchage supercritique de fibres de verre lixiviées, en vue de leur greffage ultérieur.

Février - juin 1996

Stage de DEA - Université Paris 11 (Laboratoire de PhotoPhysique Moléculaire).
Mission : Manipuler des molécules sur des surfaces de semi-conducteurs à l'aide d'un microscope à effet tunnel.

Juillet - septembre 1995

Stage de Maîtrise - European Synchrotron Radiation Facility - Grenoble.
Mission : Study and optimize of a soft X-ray monochromator (stage et rapports en anglais).

FORMATION

1999-2003

Doctorat en Génie des Procédés. École des Mines de Paris, mention très honorable.

1998-1999

DEA « Matière Condensée : Chimie et Organisation ; option nanomatériaux ». Université Paris 6, mention Bien.

1995-1996

DEA « Physique expérimentale des atomes et molécules et applications ». Université Paris 6, mention Assez-Bien.

1994-1995

Maîtrise de Chimie-Physique. Université Paris 6, mention Assez-Bien.
Licence de Chimie-Physique. Université Paris 6.

1993-1994

Licence de Chimie. Université Paris 6, mention Bien.

1991-1993

DEUG de Sciences de la Nature et de la Vie (SNV). Université Paris 6, mention Bien.

1991

Baccalauréat D (Mathématiques et Sciences de la nature). Lycée Buffon, Paris, mention Bien.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accompagnées :

Institut de gestion publique et du développement économique (IGPDE)
Préparation à distance au troisième concours de l'ENA. Droit public, économie, finances publiques, questions sociales, européennes et internationales (2015-16). Lauréat du concours d'accès au cycle PENA.
École des Mines de Paris : Gestion de projets ; conduite de réunion ; lecture rapide ; techniques de communication ; analyse du risque, théorie de la décision ; négociation. (2000-2003).

Uniformation : Management (2019-2020).
Comptabilité générale et analytique, PAO.

En autodidacte :

LANGUES ET INFORMATIQUE

- Anglais lu, écrit et parlé (interventions publiques et rapports écrits)
- Japonais, niveau B1 (JLPT N5 validé en 2013, cours depuis 2013)
- En cours d'apprentissage : allemand, espagnol, italien, portugais et russe.
- Très bonne connaissance et adaptabilité aux outils informatiques.
- Systèmes d'exploitation : MacOS, Linux, Windows.
- Principaux logiciels : bureautique (Libre office, MS Office), graphique (suite Adobe, Scribus, Gimp), vidéo (Final Cut Pro, iMovie).
- Développement et maintenance de sites web. Wordpress, html, PHP, MySQL....

CHARGEE ADMINISTRATIVE

Marie LAOT

0033 (0)6 95 08 54 91

mariegwenaelle.laot@gmail.com

Nationalité: Française

Permis B



GESTION DE PROJET, EXPERTISE LEGALE

SCIENCES CITOYENNES – Actuel (2 ans) - FR

Chargée d'administration

Chargée d'administration, Relations adhérents et volontaires, Appui au reporting financier, Support RH, Logistique des déplacements et événements organisés.

WHY STORIES - 2018 (6 mois) – FR

Cheffe de projet « apprendre des traditions orales »

Montage de projet, Coordination workshops avec la venue du leader Indien Wasco Brent Florendo à Paris .

UNESCO (plusieurs consultations depuis 2014) - FR

Experte juridique: droit statutaire ; éducation ;

questions autochtones - Secteur de l'Education

- Révision statuts IBE (consultation prévue fin 2019)

- Révision et proposition d'amendements des statuts des Instituts UNESCO de Catégorie 1 (consultation)

- Soutien juridique à l'élaboration de la Stratégie de l'UNESCO sur les peuples autochtones ; préparation des Examens Périodiques Universaux n°23 et 24 et de la 9^{ème} consultation sur la Convention contre les discriminations dans l'éducation ; veille juridique ; mapping : application du droit à l'éducation dans les Etats membres. (stage)

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - 2015 (6 mois) – FR

Juriste

Accompagnement des femmes victimes de violences ; Entretiens individuels ; Permanences d'accès au droit , Gestion des cas urgents.

RENCONTRES NATIONALES DE RÉCONCILIATION ET RÉSERVE KAHNAWAKE -2015(3 mois)-CANADA

Séjour de recherches indépendant en terre Mohawk

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES – 2014 (6 mois) - EQUATEUR

Juriste assistante au programme réinstallation

Analyse et reporting sur la protection internationale des peuples autochtones déplacés en Colombie et Equateur ;

EXPERTISE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

PROJET BILBILI – Actuel (6mois) – FR , ALBANIE

Artiste porteuse du projet Bilbili pour la sauvegarde des chants et textes traditionnels Aheng d'Albanie.

FESTIVAL DES MUSIQUE SACREES DE FES, 25EME EDITION– 2019 - MAROC

Artiste-chercheuse sponsorisée par le Festival :

Séjour de recherche : impact du chant traditionnel sur la crise identitaire des jeunes et la radicalisation de l'Islam.

THE CIRCLE STORIES-Actuel(1ans)-FR,CROATIE

Formatrice / formatrice d'ateliers corps-voix-conte vers la réconciliation ; formations et team-building.

WHY THEATRE et MAISON DES FEMMES SAINT DENIS- 2018-19 - (5 mois) - FR

Dramaturge - Spectacle Métamorphoses - Direction Luca Giacomoni - (Au Théâtre de la Tempête en 2020.)

Facilitation de la parole des femmes victimes de violence par l'outil théâtre ; Dramaturgie et recherches pour l'écriture de plateau à partir des improvisations, des particularités culturelles et des témoignages.

INSTITUT GROTOWSKI DE THEATRE, ACTOR'S ATELIERS – 2018-19 (6 mois)

Comédienne, chanteuse - Direction Jaroslaw Fret Techniques traditionnelles de polyphonie géorgienne, de chant modal arménien ; Jeu d'acteur : actions physiques.

THEATRE DU SOLEIL ,EX MACHINA-2017-19-FR

Chercheuse invitée sur les questions autochtones - spectacle Kanata – Mise en scène Robert Lepage, avec l'équipe du Théâtre du Soleil.

WHY STORIES LABORATOIRE DES ARTS DE LA NARRATION – 2017-18 - FR

Artiste chercheuse, domaines : populations déplacées

Conduite d'entretiens avec les réfugiés ; Gestion des cas urgents ; Analyse du récit des demandeurs et rédaction de rapports de crédibilité ; Rédaction des documents d'enregistrement des réfugiés ; Monitoring d'information du pays d'origine et du conflit colombien ; Analyse qualitative et quantitative du public « cocaleros » .
(stage)

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UE - 2013
(2 mois) - LUXEMBOURG
Juriste chargée de veille

Veille juridique pour le nouveau site EUR-Lex à valeur légale ; Rédaction des contenus juridiques EUR-Lex ; Animation juridique des médias sociaux . (stage)

TECHNOLOY BUSINESS INCUBATOR UNIVERSITE
AMRITA – 2011 (3 mois) - INDE

Juriste analyste « accès au droit région Kerala »
Rapport: « ICTs applied to the teaching of Law. » (stage)

ONG ADAF-GALLE; FESTIVAL IMAGES ET
PAROLES D'AFRIQUE – 2005-07 (2 ans) - FR et MALI
**Chargée de mission lutte contre le racisme,
développement durable et recherche de fonds**
Gestion d'équipe ; Développement de projets (volontariat)

**et populations colonisées ; terrorisme djihadiste ;
réconciliation : au cœur de la diversité culturelle,
religieuse et spirituelle, quels enjeux ?**

Expérimentations théâtrales auprès de groupes mixtes musulmans, athées et chrétiens, lectures sur le thème de la radicalisation et du dialogue inter-religieux, Sondages et analyses auprès des habitants du 10ème (zone Le Petit Cambodge), Travaux auprès de populations réfugiées (Iran, Afghanistan, Soudan et Pakistan), Enquêtes auprès des algériens et originaires d'Algérie de France.

COMPAGNIE FAN AL-HAYAT – 2017-18(1 an) -FR
**Comédienne en charge des demandeurs d'asile et des
réfugiés soutenus dans leur insertion sur le territoire
Francilien par le projet de théâtre**

Analyse des récits de migration ; Etude des pratiques culturelles et religieuses issues des pays d'origine des participants: Iran, Afghanistan, Irak, Soudan, Pakistan, Colombie ; Recherches sur les impacts du trauma et de la différence socio-culturelle sur le récit d'immigration ; Accompagnement juridique bénévole des migrants dans leurs démarches d'intégration sur le territoire.

COMPAGNIE TRAMA – 2016-2018 (2 ans) - FR
- **Chargée de formation et organisation des stages ;**
- **Comédienne assistante de l'acteur Yoshi Oida pour
ses stages et mises en scène en France ;**
- **Présidente de la Cie Trama pour le spectacle Iliade**
mise en scène L.Giacomoni, texte A.Baricco, jeu :
détenus de la prison de Meaux (Théâtre Paris-Vilette)

FORMATION

ARTS PERFORMATIFS :

2019 : Formation à l'accompagnement thérapeutique par le mouvement et la danse - Ecole Kazan Danse – FR

2017-18 : Formation aux arts de la narration - Laboratoire des arts de la narration Why Stories , Paris (FR)

2015-16 : Formation jeu et direction d'acteurs - Ecole Internationale de Théâtre Lassaad, Bruxelles (BE)

DROITS HUMAINS , INTERNATIONAL, HUMANITAIRE :

2013-14 : Master 2 Théorie et Pratique des Droits de l'Homme, Droits sociaux et culturels, Droit des migrants, Droit humanitaire - Université Pierre-Mendès-France- UPMF, Grenoble (FR)

2012-13 : Master 1 Droit International et Européen, Droit international des droits humains, Droit de la CEDH, Droit international public, privé, pénal - UPMF et Universidad Valencia, Grenoble (FR), Valencia (ES)

2009-11 : Licence Droit Privé et Licence Langues Anglais Espagnol, Major 2010 - UPMF, U.Stendhal, Grenoble(FR)

LANGUES: Français: Langue maternelle; **Anglais, Espagnol:** C2, Traduction, Révision; **Farsi, Arabe:** Débutante

INFORMATIQUE : Suite Microsoft office, Excel, Powerpoint, Médias sociaux, Logiciels de mise à jour des contenus web et de procédure de traduction, Recherches sur bases de données juridiques

RAPPORTS, PUBLICATIONS ET ACTIVITES D'AUTEUR:

- Tant que pousseront les mandarinières – Roman à paraître 2021, soutien: Why Stories, Laboratoire de la Narration
- « Forces et écueils de la protection internationale relative aux déplacés dans le cas des peuples autochtones : l'exemple du UNHCR en Colombie et en Equateur . » - Mémoire de recherche 2014, HCR-Université de Grenoble
- « Profile of Colombian cocaleros – Cases before UNHCR between 2010 and 2014 . » - Document UNHCR 2014
- Nouvelle sans titre pour un homme sans nom – Lauréate du concours CROUS 2008

Aude LAPPRAND
30 rue Kléber
93100 MONTREUIL

41 ans
aude.lapprand@sciencescitoyennes.org

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- 2015- Déléguée générale : **Sciences Citoyennes** (Association), Paris.
Coordination de l'équipe salariée et mise en œuvre des missions
- 2008-20015 Ingénieure de recherche : **Essilor** (Équipement d'optique ophtalmique), Centre R&D Île de France. *Dépôt de couches minces inorganiques*
- 2006-2008 Ingénieure de recherche : **Arkema** (Chimie de spécialité), Centre R&D Normandie.
Greffage de polymères de spécialité par extrusion réactive
- 2001-2005 Chercheure en formation : **Nexans** (câblerie) et **Noveon** (matériaux et procédés).
Modification chimique de polyuréthanes thermoplastiques

FORMATION

- 2011-2014 Préparation **Licence de Droit**, Université Paris1
- 2001-2005 **DEA et Doctorat** en Matériaux polymères et composites
- 2000-2001 **Année d'échange** à la Escuela Politécnica de Enseñanza Superior, Madrid
- 1998-2001 **Formation d'ingénieur** à l'INSA de Lyon, section théâtre-études

COMPÉTENCES

Gestion de projet

- Animation de projets dans un réseau d'entreprises, d'associations, d'institutions publiques et de laboratoires ; Expérience en management fonctionnel
- Analyse globale de la problématique et des enjeux, formulation de propositions
- Élaboration et suivi de plans d'action. Reporting

Direction d'équipes

- Coordination d'une équipe de 5 salariés, gestion humaine et administrative, en lien avec le bureau exécutif de l'association
- Animation du fonctionnement interne d'une structure, entre membres salariés, administrateurs et bénévoles

Maîtrise des enjeux et des acteurs Sciences-Société

- Plaidoyer aux échelles nationale et européenne sur les politiques de recherche et la recherche participative, en lien avec les réseaux « Science With and For Society » et de la société civile organisée
- Animation des activités de soutien au tiers-secteur scientifique, au sein de Sciences Citoyennes, association porteuse du thème depuis sa création en 2002
- Initiation, avec l'ADEME, de l'appel à projets Co-Construction des Connaissances

Communication, animation, relation publique, ouverture internationale

- Capacité d'expression écrit et orale, français et anglais, d'analyse et de synthèse
- Aptitude à l'organisation d'événements de différentes ampleurs, capacité pour mobiliser et fédérer
- Maîtrise des techniques d'animation et de conduite de projet de recherche (Ingénierie de la participation, éducation populaire...)

PRINCIPALES COMMUNICATIONS et PUBLICATIONS (depuis 2015)

- Audition – 3 septembre 2015 – Commission nationale française pour l'UNESCO pour la révision de la Recommandation relative à la condition des chercheurs scientifiques
- Intervention – 23 septembre 2015 – Colloque « Science vs. Lobbying : how to escape regulatory capture » organisé par Corporate Europe Observatory - Bruxelles
- Interview – Mai 2016 – « *A manifesto for involving Citizens in Science* » - EuroScientist Journal
- Interview – 2 mai 2016 – « *Les lanceurs d'alerte* » - Le temps de lire, RCF
- Modération – 18 mars 2016 – Débat « *Dialoguing within university, transdisciplinarity as a key for RRI learning* » - Conférence « Higher Education Institutions & Responsible Research and innovation » - Barcelone
- Intervention – 22 juin 2016 – « *Manifesto for Responsible Scientific Research* » - 7^{ème} conférence internationale Living Knowledge - Dublin
- Intervention – 7 septembre 2017 – Séminaire « *L'avenir de la politique européenne en matière de recherche et d'innovation* » organisé par France Stratégie – Paris
- Intervention – 27 septembre 2017 – Colloque « *Research & Innovation for Europe. What after 2020 ?* » au Parlement Européen, organisé par les députées européennes Soledad Cabezon-Ruiz (rapporteuse mi-parcours d'Horizon 2020), Barbara Kudrycka, Lieve Wierinck – Bruxelles
- Intervention – 16 novembre 2017 – Workshop « *Ethics, politics and responsibility* » – International Forum Freedom of Research – Paris
- Intervention – 4 décembre 2017 – Table ronde « *Des missions pour le futur programme cadre* » - Forum Horizon 2020 organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Paris
- Intervention – 31 janvier 2018 – Colloque « *Open Science for Open Health Transitioning to Knowledge management and governance that benefits all* » - Événement au Parlement Européen sponsorisé par les députées européennes Lola Sanchez, Nessa Childers et Michèle Rivasi, organisé par Health Action International et The Common Networks – Bruxelles
- Intervention – 31 mai 2018 - « *Exploring innovating solutions to involve citizens and civil society : the case of the framework programme* » - 8^{ème} conférence internationale Living Knowledge – Budapest
- Animation – 27 juin 2018 - Table-ronde « *Constructions – Quels dispositifs de construction des savoirs* » - Colloque REPERE , à la MSH Paris Nord- Paris
- Animation – 23 août 2018 – Atelier « *Recherche responsable et action citoyenne : pourquoi et comment se renforcer mutuellement pour la transition démocratique et écologique* » - Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens – Interview : <https://youtu.be/GXUHhAMNgm0>
- Intervention – 17 octobre 2018 – Table ronde « *La participation dans la recherche* » -Rencontre nationale de l'Institut de la Concertation et la Participation citoyenne – Paris

- Article – Décembre 2018 – « *Plaidoyer pour des sciences citoyennes* » - Bulletin des Jeunes Médecins Généralistes n°22.

- Intervention – 13 mai 2019 – Présentation de « *Sciences Citoyennes* » - Journée des doctorants de l'ADEME - Anger

- Intervention – 28 mai 2019 – Séminaire « *Sciences Citoyennes* » organisé par le laboratoire MATEIS – INSA - Lyon

- Intervention – 19 septembre 2019 – Séminaire « *Sciences et société* » organisé par la Délégation Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) – Paris

- A. Lapprand, « Pour une recherche scientifique responsable » dans A. Fjeld, M. Duclos, *Liberté de la recherche – Conflits, pratiques, horizons*. Editions Kimé, 2019, pp. 269-280

À paraître :

- A. Lapprand, X. Verzat, P. Frey-Klett, P. Chamaret, « *Constructions : Quels dispositifs de construction des savoirs* ». NSS Dialogues

- A. Lapprand, « *Recherche participative : pour une co-construction des savoirs* », Culture et Recherche

**Fabien
PIASECKI**

**Coordinateur pour l'association Sciences Citoyennes
Docteur en sciences de l'information et de la communication**

Information personnelle

Adresse 6 rue du Perray (porte 515)
44300 Nantes

Téléphone +33 6 6308 5814

Courrier électronique fabien.piasecki@sciencescitoyennes.org – fabien.piasecki@gmail.com

Nationalité française

Date de naissance 23 décembre 1975

Sexe masculin

Expérience professionnelle

Dates avril 2008 – aujourd'hui

Fonction ou poste occupé Coordinateur

Principales activités et responsabilités Coordination de projets sur la démocratie technique et la manipulation du climat à grande échelle. Mandat (de 2008 à 2015) pour assurer le secrétariat exécutif du Forum Mondial Sciences et Démocratie (processus de dialogues politiques entre les chercheurs, les universitaires, les ONG et les mouvements sociaux). Rédaction de communiqués, d'articles et de tribunes. Développement des outils de communication (web, réseaux sociaux, publications sous diverses formes...)

Nom et adresse de l'employeur Participation à des ateliers, conférences et colloques régionaux, nationaux et internationaux. Sciences Citoyennes (38 rue Saint-Sabin, Paris 11^e)

Dates septembre 2015 – décembre 2015

Fonction ou poste occupé Enseignant vacataire au sein du master « Journalisme Culture et Communication Scientifiques »

Principales activités et responsabilités Enseignements (20h) pour le module « Publics et acteurs »

Nom et adresse de l'employeur Université Paris Diderot (5 rue Thomas Mann, Paris 13^e)

Dates mars 2006 – juillet 2007

Fonction ou poste occupé Assistant d'éducation (emploi de type « alimentaire » pour terminer de rédiger ma thèse)

Principales activités et responsabilités Encadrement de lycéens, soutien pédagogique, participation à des projets éducatifs.

Nom et adresse de l'employeur Lycée professionnel Henri Senez (Hénin-Beaumont, 62)

Dates mars 2002 – décembre 2005

Fonction ou poste occupé Médiateur / Chargé de communication

Principales activités et responsabilités Organisation de rencontres et d'ateliers thématiques pour les protagonistes de la mondialisation : organismes multilatéraux, gouvernements, ONG, syndicats. Participation à des conférences internationales (forums sociaux...).

Nom et adresse de l'employeur Bridge Initiative International (Paris)

Dates	mars 2002 – juin 2004
Fonction ou poste occupé	Journaliste / Chargé de développement
Principales activités et responsabilités	Enquête, réalisation, développement web de documentaires sur les conséquences de la mondialisation (<i>Mad Mundo</i> , diffusion TV internationale).
Nom et adresse de l'employeur	Article Z (Paris)
Dates	mars 2001 – octobre 2001
Fonction ou poste occupé	Journaliste
Principales activités et responsabilités	Bimestriel technique et bimensuel d'actualité à destination des collectivités locales et des industriels sur les thèmes du développement durable, sur les politiques, les réglementations, la production et les techniques environnementales et énergétiques.
Nom et adresse de l'employeur	Énergie Plus - ATEE (Arcueil, 94)
Dates	février 2000 – mars 2001
Fonction ou poste occupé	Chef de projet
Principales activités et responsabilités	Rédaction des chartes éditoriale et technique, constitution et gestion des équipes pour la création d'une plate-forme e-learning, d'une librairie universitaire en ligne et d'une web-TV éducative.
Nom et adresse de l'employeur	Montparnasse Multimedia (Paris)
Dates	février 1999 – septembre 1999
Fonction ou poste occupé	1 ^{er} Assistant
Principales activités et responsabilités	Conception d'un CD-ROM encyclopédique sur les sciences en collaboration avec <i>Science et Vie</i> et <i>Radio France</i> . Responsabilité éditoriale, scénarios d'animations interactives, rédaction d'articles.
Nom et adresse de l'employeur	Montparnasse Multimedia (Paris)

Éducation et formation

Dates	novembre 2001 – juin 2007
Intitulé du certificat ou diplôme délivré	Doctorat en sciences de l'information et de la communication
Principales matières/compétences professionnelles couvertes	Thèse sous la direction de Baudouin Jurdant (Paris Diderot) et d'Ignacio Ramonet (<i>Le Monde diplomatique</i>) : Pérégrinations médiatiques avec les altermondialistes.
Nom et type de l'établissement d'enseignement ou de formation	Université Paris Diderot (Paris 7)
Dates	septembre 2001 – juin 2002
Intitulé du certificat ou diplôme délivré	Rapporteur
Principales matières/compétences professionnelles couvertes	Veille sur les médias (droit, économie, technologie, création, développement) à destination des cadres supérieurs des industries audiovisuelles et des télécommunications.
Nom et type de l'établissement d'enseignement ou de formation	Institut Multi-Médias (Paris)
Dates	septembre 2000 – septembre 2001
Intitulé du certificat ou diplôme délivré	DEA de science politique
Principales matières/compétences professionnelles couvertes	Communication, technologie et pouvoir. Mémoire sur les saint-simoniens et l'appréhension des réseaux de communication, sous la direction de Pierre Musso (Panthéon-Sorbonne) et de Pascal Durand (Université de Liège).
Nom et type de l'établissement d'enseignement ou de formation	Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

Dates septembre 1997 – septembre 1999
 Intitulé du certificat ou diplôme délivré Licence et maîtrise en Information-communication scientifique et technique (major de promotion)
 Principales matières/compétences professionnelles couvertes Formation aux techniques journalistiques et de la communication.
 Mémoire sur la crise de la vache folle dans les médias sous la direction d'Ignacio Ramonet (*Le Monde diplomatique*) et de Richard Millet (Paris Diderot).
 Nom et type de l'établissement d'enseignement ou de formation Université Paris Diderot (Paris 7)

Dates septembre 1993 – juin 1997
 Intitulé du certificat ou diplôme délivré Elève ingénieur
 Principales matières/compétences professionnelles couvertes Approche pluridisciplinaire de l'industrie biotechnologique ajoutée à une formation en économie, NTIC, gestion de projet, langues vivantes et culture générale.
 Nom et type de l'établissement d'enseignement ou de formation Université de technologie de Compiègne (UTC)

Aptitudes et compétences personnelles

Langue maternelle **Français**

Autre langue
 Auto-évaluation
 Niveau européen (*)

Anglais

Comprendre				Parler				Ecrire	
Écouter		Lire		Prendre part à une conversation		S'exprimer oralement en continu			
C1	Utilisateur expérimenté	C1	Utilisateur expérimenté	C1	Utilisateur expérimenté	C1	Utilisateur expérimenté	C1	Utilisateur expérimenté

(*) *Cadre européen commun de référence (CECR)*

Aptitudes et compétences sportives

Initiateur de kayak (1996-1999).
 Pratique de la randonnée et de la course d'orientation.
 Pratique occasionnelle de sports collectifs (football, basket-ball, volley-ball).

Aptitudes et compétences organisationnelles

Responsable des relations avec les anciens élèves (ICST - 1999).
 Rédacteur en chef du journal étudiant de l'UTC et délégué des élèves (1994-1996).

Aptitudes et compétences informatiques

Maîtrise des outils de production éditoriale, graphique et web, présence sur les réseaux sociaux.

Aptitudes et compétences artistiques

Rédaction de nouvelles (participation au recueil *Contre la télé*) et de contes (collaboration à l'album *Pitt Ocha* des Ogres de Barback).
 Conception du site du groupe de musique angevin *Sviska Mepa* (2004).
 Conception des visuels et du site de la *Sputnik Theater Cie* (depuis 2007-2015)

Permis de conduire

Permis B

